



Assemblée générale

Distr. générale
11 septembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 132 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Note du Secrétaire général**

1. Conformément au paragraphe 5) e) ii) de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, en date du 29 juillet 1994, et à la résolution 54/244 du 23 décembre 1999, le Secrétaire général transmet ci-joint à l'Assemblée le neuvième rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne, qui porte sur la période allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.

2. Le Secrétaire général prend note des activités de contrôle et des réalisations présentées dans le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne. Il félicite par ailleurs le Bureau d'aborder ses activités sous l'angle du risque et de s'employer à renforcer l'intégrité et l'obligation de rendre compte au sein de l'Organisation dans le cadre de l'initiative « Intégrité à l'ONU ».

* A/58/150.

** Le présent rapport portant sur la période qui va du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, il n'a pas été possible de respecter la date limite pour sa présentation.



Avant-propos du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne

Intégrité, responsabilité, transparence

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le neuvième rapport annuel sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), qui porte sur la période allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Dans ce document comme dans les précédents, le Bureau décrit les initiatives stratégiques qu'il a menées pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation et y renforcer l'obligation de rendre compte. Ses grandes réalisations sont les suivantes :

- Au cours du présent exercice biennal, le BSCI a formulé quelque 80 recommandations jugées capitales visant à améliorer les mécanismes de responsabilisation, à favoriser la délégation de pouvoir et à clarifier le partage des responsabilités;
- L'audit des centres d'information des Nations Unies (A/57/747) a révélé qu'il était urgent de redéfinir le concept d'opération de ces entités si l'on voulait qu'elles conservent leur utilité et demeurent pertinentes. Le Département de l'information a déjà commencé à appliquer nombre des recommandations du Bureau, notamment celle concernant la réévaluation et l'actualisation des objectifs et des stratégies des centres d'information (voir ci-après par. 89);
- Des recommandations d'audit concernant la liquidation des missions de maintien de la paix (A/57/622), l'achat de biens et de services à des gouvernements pour des missions de maintien de la paix suivant la procédure des lettres d'attribution (A/57/718) (voir ci-après par. 44), les politiques et procédures de recrutement du personnel du Département des opérations de maintien de la paix (A/57/224) ont permis d'apporter une série d'améliorations dans la gestion de ces domaines logistiques et administratifs d'une importance capitale;
- Sur la recommandation du BSCI, le Haut Commissariat pour les réfugiés a modifié les dispositions régissant les accords de projet passés avec des organisations non gouvernementales internationales, ce qui a eu pour effet d'améliorer la fiabilité des informations financières et l'efficacité de la procédure des achats par appel à la concurrence ainsi que d'accroître la transparence des dépenses relatives aux projets (par. 24);
- Une collaboration étroite entre les enquêteurs du BSCI et l'Office européen de lutte antifraude a permis de recouvrer 4,2 millions de dollars qui avaient été détournés par un ancien haut fonctionnaire de la MINUK. À la suite de l'enquête, le coupable a été poursuivi puis condamné en juin 2003, par la justice de son pays (par. 66);
- Dans son rapport sur l'application des dispositions relatives à la budgétisation axée sur les résultats (A/57/474), le BSCI a engagé les directeurs de programmes à s'associer pleinement à la mise au point du cadre logique de leur programme et à faire leurs les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès servant à en mesurer les résultats (par. 93);

- Dans son rapport d'évaluation de la gestion des ressources humaines (A/57/726), le BSCI a notamment recommandé au Bureau de la gestion des ressources humaines de faciliter la mobilité en améliorant les conditions d'emploi et en simplifiant ses procédures administratives (par. 95);
- Le BSCI a effectué des missions de conseil en matière de gestion de changement pour le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Département de l'information. Il a aidé : le Département des affaires de l'Assemblée générale et de gestion des conférences à appliquer avec succès son programme de réforme; le Département de l'information à identifier ses objectifs et ceux de ses divisions et à les confirmer ainsi qu'à mettre au point un nouveau processus de planification; le Bureau de la gestion des ressources humaines à se transformer d'un mécanisme administratif axé sur la transaction en un service de gestion des ressources humaines plus stratégiquement ciblé (par. 88, 90 et 94);
- Le BSCI a étudié la gestion du Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCR) (A/57/488) et note avec satisfaction que cette entité a donné suite à ses recommandations dès la présentation de son rapport et applique d'ores et déjà les mesures voulues pour les mettre en oeuvre (par. 28);
- Une enquête sur l'exploitation sexuelle de réfugiés en Afrique de l'Ouest (A/57/465) a permis de vérifier que, sans être aussi fréquents qu'on l'a dit, des cas d'exploitation sexuelle s'étaient effectivement produits, notamment sur la personne de très jeunes réfugiés. Le BSCI a recommandé de renvoyer ces affaires aux autorités nationales pour qu'elles engagent des poursuites contre les personnes impliquées et améliorent la gestion des camps (par. 27);
- En collaboration avec le Bureau des affaires juridiques et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le BSCI a proposé que la Convention contre la corruption – qui doit être signée par les États Membres au Mexique en décembre 2003 – comporte une clause prévoyant la possibilité d'engager des poursuites pénales contre les fonctionnaires internationaux qui commettraient des actes illicites et de recouvrer le produit de ces infractions (par. 139).

Au cours de l'année écoulée, le Bureau a publié 789 recommandations jugées capitales (soit 29 % de toutes ses recommandations), dont 33 % ont déjà été mises en application. Ces recommandations capitales appellent des améliorations, notamment en matière de productivité, d'économies et de recouvrements ainsi que le renforcement de l'obligation de rendre compte en cas de fraude, de gaspillage et d'abus. Le BSCI a également rendu publics des cas de fraude, de gaspillage et d'abus dans l'Organisation et recommandé la prise de mesures qui économiseraient environ 37 millions à l'Organisation si elles étaient appliquées par les directeurs de programme.

J'ai le plaisir d'annoncer qu'en mai 2003, l'ONU a lancé l'initiative dite « Intégrité à l'ONU », programme triennal visant à renforcer l'intégrité et faire mieux respecter la déontologie au sein de l'Organisation. Financée par une généreuse contribution du Gouvernement norvégien, cette initiative est le fruit d'une coopération entre le BSCI et les départements, bureaux – notamment le Bureau de la gestion des ressources humaines –, fonds et programmes. Elle comprend des activités de sensibilisation aux problèmes d'éthique, des enquêtes sur les

perceptions du personnel et des activités de communication visant à faire mieux comprendre l'importance de l'intégrité en milieu professionnel. Elle a pour objectif connexe de braquer les feux sur les efforts déployés au sein de l'Organisation pour promouvoir l'intégrité et lutter contre la corruption, alors que les États Membres s'appêtent à se réunir au Mexique, à la fin de 2003, pour signer la Convention des Nations Unies contre la corruption. L'Organisation elle-même doit montrer l'exemple et faire en sorte que toutes ses activités soient placées sous le signe de l'intégrité et de la déontologie.

Afin de mieux hiérarchiser les priorités en matière de répartition des ressources et de cibler davantage ses activités de contrôle, le BSCI a appliqué cette année son système de gestion des risques à ses activités annuelles de programmation. Faisant appel au savoir et à l'expérience combinés de ses directeurs conseils en matière d'audit, d'inspection, de suivi, d'évaluation, d'enquêtes et de gestion, il a examiné les domaines qui avaient posé problème dans le passé, les difficultés actuelles et les grandes tendances susceptibles de menacer les activités, les biens ou la réputation de l'Organisation. Le BSCI gère à présent l'ensemble des risques recensés ainsi que les projets qui visent à les atténuer. En dernière analyse, le défi sera de faire accepter la pratique de la gestion du risque de façon que, dans toute l'Organisation, le personnel dirigeant soit à même d'identifier et d'atténuer les plus graves des risques encourus par leurs opérations et programmes. Depuis deux ans, le BSCI a vu se multiplier, dans les résolutions de l'Assemblée générale, les demandes de nouvelles analyses et études ainsi que de mises à jour de précédents rapports sur les activités de contrôle. Soucieux de regrouper ces demandes et de les classer par ordre de priorité, le BSCI compte utiliser son système de gestion du risque en collaboration avec les États Membres et les autres organes de contrôle de façon à optimiser l'utilisation des ressources et à éviter les chevauchements d'activité.

Au printemps 2003, le BSCI a mené auprès des États Membres et des divers départements et bureaux une enquête sur ses services, dont les conclusions sont encourageantes si on les compare à celles d'une enquête semblable effectuée en 2000. Les États Membres qui ont répondu se sont déclarés satisfaits du rôle et de l'image du BSCI dans l'Organisation; ils ont fait des suggestions concernant le contrôle et le suivi de ses recommandations et l'amélioration de ses activités de communication. Par ailleurs, les départements et bureaux clients ont évalué globalement le BSCI de façon positive, tout en suggérant qu'il devrait s'employer essentiellement à mieux faire comprendre son mandat et son champ d'action et à communiquer plus régulièrement et de façon plus ouverte avec ses clients. Le BSCI tiendra compte de ces observations lors de la planification de ses futures activités de contrôle.

À une époque de mutations rapides, d'autonomisation du personnel et de responsabilisation accrue des directeurs, le BSCI a le souci d'attirer et de garder le personnel le plus qualifié pour mener les activités de contrôle de l'Organisation. Il a adopté un guide du parcours professionnel, en particulier pour favoriser la mobilité et faciliter la formation. Les réunions mensuelles de son Comité de gestion du personnel facilitent le suivi attentif des vacances de postes, du recrutement et des mouvements de personnel. Le BSCI a également utilisé activement le système de notation électronique des fonctionnaires (e-PAS) et le nouveau système GALAXY.

Réunies, ces initiatives permettront au Bureau d'aborder de façon plus intégrée l'amélioration de l'efficacité de ses activités de contrôle et le renforcement de leur impact. La gageure sera d'institutionnaliser ces initiatives stratégiques qui visent à améliorer le fonctionnement de l'Organisation et à y renforcer l'obligation de rendre compte. Grâce à l'appui soutenu des États Membres et de l'administration et la participation active des membres du personnel, je suis convaincu que nous réussirons.

Le Secrétaire général adjoint
aux services de contrôle interne
(*Signé*) Dileep **Nair**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–8	7
A. Mandat et mission	1	7
B. Ressources budgétaires et ressources en personnel	2–3	7
C. Tableau d'ensemble des recommandations	4–8	8
II. Rétrospective des activités de contrôle menées dans l'année : résultats et évaluations	9–123	10
A. Système de gestion des risques	10–11	11
B. Droits de l'homme et affaires humanitaires	12–38	11
C. Affaires politiques	39–69	19
D. Justice internationale et droit international	70–72	28
E. Coopération internationale pour le développement	73–85	29
F. Coopération régionale pour le développement	86–87	33
G. Activités entreprises au Siège de l'ONU	88–108	33
H. Bureaux extérieurs	109–123	39
III. Défis à relever et initiatives stratégiques futures	124–142	44
A. Gestion des risques	125–128	45
B. Initiative pour l'intégrité organisationnelle	129–131	46
C. Gestion axée sur les résultats	132–134	47
D. La consultation pour le changement	135	48
E. Rationalisation des services d'investigation et classement des affaires par ordre de priorité	136–139	48
F. Gestion des ressources et des technologies de l'information	140–142	50
 Annexes		
I. Rapports exigés		52
II. Recommandations essentielles non encore complètement appliquées		53
III. Rapports du Bureau des services de contrôle interne		58
IV. Évaluation et atténuation des risques		62

I. Introduction

A. Mandat et mission

1. Dans sa résolution 48/218 B du 29 juillet 1994, l'Assemblée générale a créé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour renforcer les fonctions de contrôle à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies. Ce renforcement devait être réalisé grâce à l'intensification des évaluations, des audits, des inspections, des enquêtes et du suivi. En 1999, elle a examiné la mise en oeuvre de la résolution 48/218 B et adopté, le 23 décembre, la résolution 54/244, dans laquelle elle a énoncé un certain nombre de dispositions concernant le BSCI sous les rubriques : rapports, fonctions, coordination, fonds et programmes, investigation et autonomie. Sous réserve de ces dispositions, l'Assemblée a réaffirmé sa résolution 48/218 B. Le BSCI agit de manière autonome, sous l'autorité du Secrétaire général (ST/SGB/273) et est habilité à prendre toute mesure qu'il juge nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Son rôle est précisé par d'autres textes administratifs (ST/AI/397, ST/IC/1996/29 et ST/SGB/2002/7).

La mission du Bureau des services de contrôle interne

- Fournir à l'Organisation des Nations Unies des services de contrôle qui constituent une valeur ajoutée pour celle-ci en réalisant en temps voulu des activités indépendantes et professionnelles d'audit interne, de contrôle, d'inspection, d'évaluation, de conseil de gestion et d'enquête.
- Être un catalyseur favorisant l'administration responsable des ressources, une culture de responsabilisation et de transparence et une meilleure exécution des programmes.

B. Ressources budgétaires et ressources en personnel

2. Eu égard à l'autonomie dont le BSCI doit jouir et en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général (voir ST/AI/401), le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne dispose d'une certaine marge de manoeuvre et de pouvoirs spécifiques en ce qui concerne la gestion du personnel et des ressources du BSCI, dans le respect des statuts et règlements de l'Organisation. Un organe de contrôle indépendant des organes centraux de nomination et de promotion du Secrétariat conseille le Secrétaire général adjoint pour les questions relatives au personnel. Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, cet organe de contrôle, ancien organe des nominations et des promotions, a examiné 25 dossiers de nomination, de promotion et d'affectation.

3. À l'heure actuelle, le tableau d'effectifs du BSCI compte 185 postes au total, dont 130 dans la catégorie des administrateurs et 55 dans la catégorie des services généraux. Quatre-vingt-quatorze d'entre eux – notamment 27 postes d'enquêteur résident dans des missions de maintien de la paix et 8 postes d'enquêteur régional pour des affaires relatives au maintien de la paix – sont financés à l'aide de ressources extrabudgétaires. Pour l'exercice 2003, les ressources du BSCI s'élèvent

au total à 18,2 millions de dollars, dont 7,8 millions provenant de sources extrabudgétaires.

C. Tableau d'ensemble des recommandations

4. Au cours de l'année considérée, le BSCI a présenté au total 2 737 recommandations visant à améliorer les contrôles internes et à éliminer des obstacles à l'efficacité et à l'efficacité de l'Organisation, dont 50,6 % ont déjà été appliquées. Vingt-neuf pour cent d'entre elles ont été jugées d'importance capitale pour l'Organisation; elles appellent des améliorations notamment dans les domaines suivants : productivité, économies et recouvrements et obligation de rendre compte en cas de fraude, gaspillage et abus¹. Le BSCI a également mis en évidence des cas de gaspillage et de fraude au sein de l'Organisation, et recommandé des mesures dont l'application par les directeurs de programme permettrait à l'Organisation d'économiser près de 36,9 millions de dollars.

5. La figure 1 présente l'état d'application de toutes les recommandations formulées par le BSCI au cours des exercices biennaux allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2003². La figure 2 donne le taux d'application des recommandations jugées capitales présentées au cours de la période considérée ainsi que pendant les trois exercices étudiés depuis janvier 2000, date à laquelle certaines recommandations ont été qualifiées de capitales, ce dont l'Assemblée s'est félicitée dans sa résolution 56/246 du 24 décembre 2001. On trouvera également, dans ces figures, le nombre de recommandations dont l'application est en cours ou n'a pas encore commencé.

Figure 1

État d'application de toutes les recommandations émises par le BSCI au 30 juin 2003

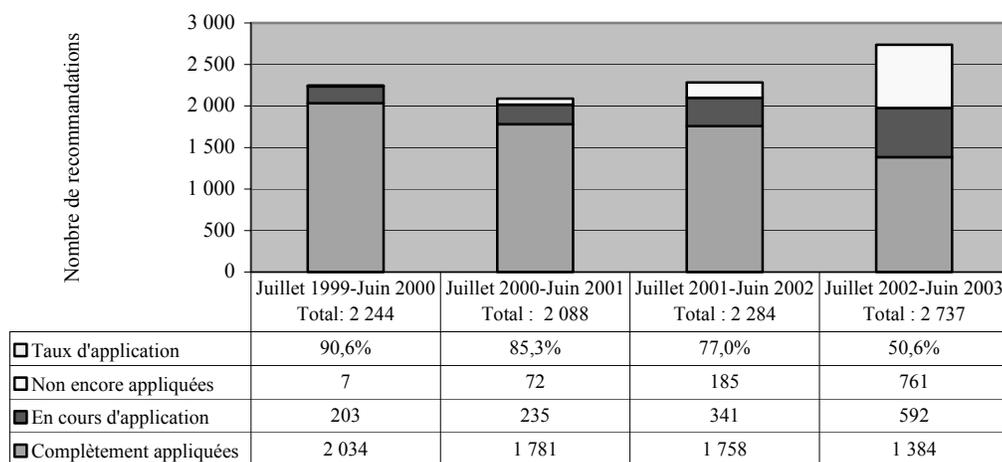
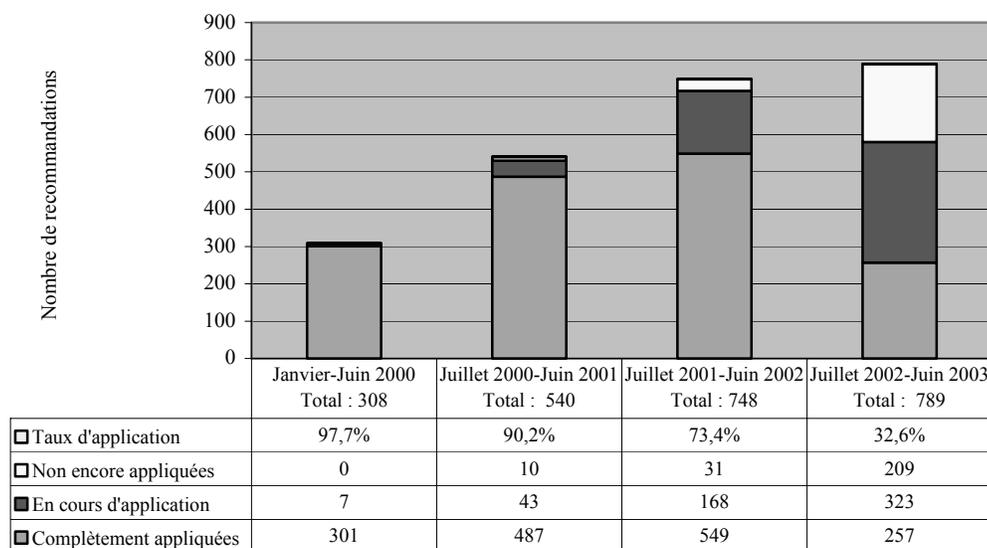


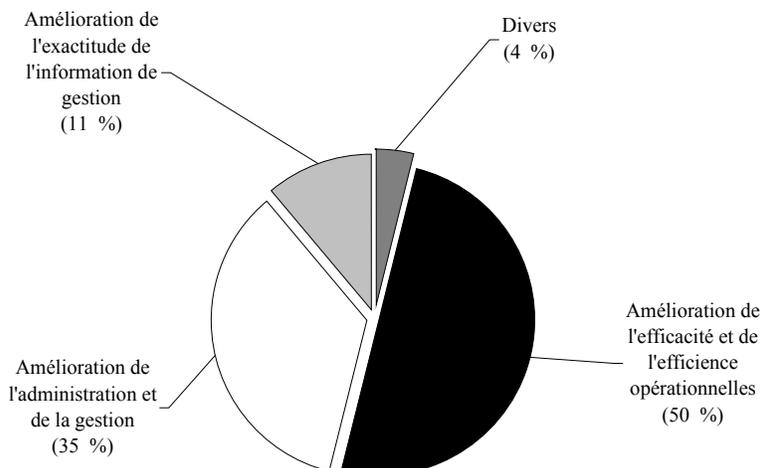
Figure 2
**État d'application de toutes les recommandations capitales émises par le BSCI
 au 30 juin 2003**



6. Il ressort des figures 1 et 2 que l'application de nombre de recommandations du BSCI (dont des recommandations jugées capitales) n'a pas encore commencé et ce, pour diverses raisons. Il se peut que la complexité de certaines d'entre elles implique l'élaboration ou la révision de politiques ou d'orientation en matière de procédure; d'autres peuvent donner lieu à de longues négociations sur les modalités d'exécution. Il convient de noter à cet égard que 25 recommandations d'audit jugées capitales n'avaient toujours pas été acceptées à la date d'établissement du présent rapport. Le BSCI examine chaque année l'état d'application de ses recommandations lorsqu'il planifie ses travaux, et peut prévoir alors d'examiner le suivi de celles qui n'ont pas été appliquées. On trouvera à l'annexe II une liste détaillée des recommandations jugées capitales présentées avant le 1er juillet 2002, dont l'application n'a pas encore été menée à bien.

7. Les recommandations jugées capitales touchent des domaines d'une très grande importance pour le fonctionnement de l'Organisation. La figure 3 donne la ventilation, par domaine, des 789 recommandations capitales émises au cours de la période considérée : efficacité opérationnelle, exactitude de l'information de gestion, administration et gestion des ressources de l'Organisation. La catégorie « divers » recouvre l'amélioration de la sécurité et de la divulgation des irrégularités de gestion, des fautes professionnelles ou des fraudes.

Figure 3
**Ventilation des recommandations capitales émises par le BSCI de juillet 2002
à juin 2003**



8. À la suite d'audits et d'enquêtes réalisés pendant la période à l'examen, le BSCI a fait des recommandations qui devraient permettre à l'Organisation d'économiser ou de recouvrer des fonds à hauteur de 36,9 millions de dollars. Les sommes effectivement économisées ou recouvrées se chiffrent à 15,4 millions de dollars, montant légèrement inférieur à celui indiqué dans le rapport annuel précédent. Celui-ci comportait en effet un élément exceptionnel se rapportant au taux des indemnités de subsistance (missions) fixé pour certaines missions et recouvrements recommandés et effectivement réalisés (exprimés en millions de dollars des États-Unis).

	<i>Montant recommandé</i>	<i>Montant effectif</i>
Recouvrements	22,4	6,8
Économies	14,0	8,4
Divers	0,5	0,2
Total	36,9	15,4

II. Rétrospective des activités de contrôle menées dans l'année : résultats et évaluations

9. Les résultats et évaluations présentés ci-après pour divers départements et bureaux de l'ONU sont le produit des activités d'audit, d'évaluation, d'inspection, d'enquête et de conseil de gestion menées pendant la période considérée. Les évaluations effectuées pour les clients portent sur la suite donnée aux recommandations jugées capitales. Pour certains d'entre eux, aucune évaluation n'est fournie car seules quelques recommandations capitales ont été formulées au

cours de la période considérée. À la cinquième réunion tripartite de coordination du contrôle, qui s'est tenue à New York en juin 2002 et au cours des réunions périodiquement organisées pendant l'année, le BSCI a examiné avec le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes la question de l'amélioration de la coordination et des missions menées en commun avec ces deux entités. Le système de gestion des risques décrit ci-après a guidé la planification des opérations de contrôle au cours de la période. On trouvera à l'annexe IV la définition des domaines les plus exposés et la liste des projets entrepris pour limiter les risques.

A. Système de gestion des risques

10. Le BSCI planifie désormais ses travaux en fonction des risques, de façon à hiérarchiser et à rationaliser l'allocation des ressources en contrôlant en priorité les programmes et activités opérationnelles les plus exposés à la fraude, au gaspillage, aux abus, à l'incurie et aux erreurs de gestion. L'évaluation systématique des risques associés à divers programmes et activités a pour objet de renforcer l'obligation, pour le BSCI, de rendre compte de l'affectation des ressources à des opérations de contrôle, à partir de 2003.

11. Le BSCI tient compte d'un certain nombre de facteurs dans ses activités annuelles de planification : les risques pesant sur les ressources ou la réputation de l'Organisation; les demandes de contrôle émanant de l'Assemblée générale, des départements et des bureaux; les postes budgétaires importants; les activités nouvelles n'ayant encore fait l'objet d'aucun contrôle; les domaines prioritaires pour le programme de réforme du Secrétaire général. La nécessité d'assurer le suivi des recommandations jugées capitales non encore mises en oeuvre par les directeurs de programme dans les domaines à haut risque, comme indiqué à l'annexe II, oriente également le processus de planification.

B. Droits de l'homme et affaires humanitaires

1. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

a) Évaluation globale

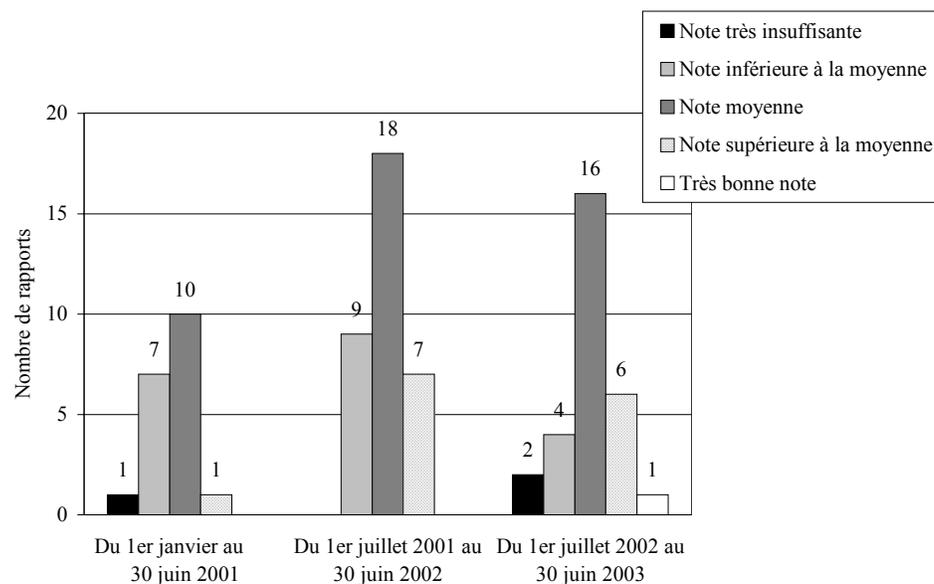
12. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a reçu 233 recommandations dans le cadre de rapports d'audit et de mémorandums adressés à ses cadres supérieurs. En outre, 1 212 recommandations contenues dans des observations d'audit ont été adressées à ses directeurs sur le terrain. Au total, 128 (soit 9 %) de ces recommandations ont été jugées capitales; un quart d'entre elles préconisaient l'amélioration des procédures, des contrôles et systèmes. Le BSCI a évalué le montant total des économies et recouvrements possibles à 7,5 millions de dollars, dont le HCR a effectivement recouvré ou économisé 4,4 millions.

13. De manière générale, le HCR s'est employé diligemment à donner suite aux rapports et observations d'audit et à se pencher sur les questions soulevées par le BSCI. Il a appliqué environ 42 % des recommandations jugées capitales, auxquelles s'ajoutent les 24 % qui sont en cours de mise en oeuvre. Certaines de ces recommandations ont exigé des changements d'orientation ou encore l'élaboration

ou la révision de politiques ou de directives, procédures qui prennent un certain temps à introduire à l'échelle de l'organisation. Trente-deux pour cent environ des recommandations capitales n'ont toujours pas été appliquées.

14. Le BSCI a adopté un système de mesure afin d'évaluer l'efficacité de l'application de contrôles internes essentiels dans les opérations du HCR qui ont fait l'objet d'un audit. Il peut ainsi plus facilement établir des comparaisons entre les opérations menées dans différents pays; donner au personnel de direction l'assurance que des activités sont administrées de façon satisfaisante ou adéquate; aider à identifier les opérations dans lesquelles il faut immédiatement adopter des mesures correctives. Les 29 rapports d'audit publiés en 2002-2003 indiquent qu'environ 55 % des opérations ayant fait l'objet d'un audit ont été affectées d'une note moyenne, 24 % d'une note supérieure à la moyenne ou très bonne et 21 % d'une note inférieure à la moyenne ou insuffisante (voir figure 4).

Figure 4
Évaluations d'audit des opérations du HCR, établies sur la base des rapports d'audit, par date de publication



b) Étendue des audits

15. Le BSCI a vérifié des opérations du HCR dans 20 pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et des Amériques. Étant donné les dimensions de l'opération du HCR en Afghanistan et les risques qu'elle comporte, une équipe d'auditeurs résidents a été mise en place afin de pouvoir procéder à des vérifications continues et de donner des conseils aux responsables du HCR sur des moyens efficaces de contrôle interne. À Genève, le BSCI a vérifié la fonction des achats, l'emploi de Volontaires des Nations Unies, les services consultatifs et les prestations versées au personnel au titre de l'indemnité pour frais d'études et de l'allocation-logement. Les vérifications du BSCI ont porté sur des opérations et activités se montant au total à 314 millions de dollars.

Opération d'urgence en Afghanistan

16. Au stade initial de l'opération d'urgence en Afghanistan, le HCR s'est consacré aux activités de rapatriement, qui se sont chiffrées à environ 45 millions de dollars en 2002. Le nombre de rapatriés a dépassé de loin les prévisions des plans stratégiques initiaux, et les principes directeurs et procédures qui avaient été mis au point sont rapidement devenus inadaptés, notamment parce que la plupart des réfugiés afghans au Pakistan ne possédaient pas les documents d'identification nécessaires. Les transports étaient payés en espèces, ce qui a entraîné des abus et fraudes. La gestion des données a été lente à se mettre en place si bien que les informations concernant les rapatriés n'étaient pas complètes. À mesure que les opérations se déroulaient, les procédures de vérification ont été améliorées et des techniques d'identification par l'iris (biométrie) ont été mises en place. Pour le programme de rapatriement de 2003, les bureaux du HCR en Afghanistan et au Pakistan ont renforcé leurs procédures et pris un certain nombre de dispositions en vue de réduire au minimum les risques d'abus. Le rapatriement des réfugiés se trouvant en République islamique d'Iran était plus facile à contrôler et a été bien géré.

17. En Afghanistan, la mise en oeuvre du programme de réinsertion a atteint son point culminant à la fin de 2002. Le volume de travail qui en a résulté et l'affectation tardive d'administrateurs chargés du contrôle des projets ont fait qu'il n'a pas été possible initialement de suivre le projet avec toute l'attention qu'il méritait. L'examen du programme d'abris, qui était doté d'un budget de 32 millions de dollars destinés à la construction de 40 000 unités, a montré que le HCR et ses partenaires avaient mis en place des procédures satisfaisantes pour contrôler l'achat, la réception, le stockage et la distribution des matériels nécessaires. L'essence de qualité médiocre disponible en Afghanistan endommageait les véhicules et le remplacement fréquent des pièces détachées était coûteux pour le HCR. Afin d'éviter de telles dépenses, le BSCI a recommandé au HCR de se procurer de l'essence sur le marché international. Dans l'ensemble, les activités administratives étaient bien gérées, un bureau auxiliaire faisant exception. Sur la suggestion du BSCI, la commission de change a été négociée à la baisse, ce qui a entraîné des économies d'un montant estimatif d'un million de dollars à la fin de 2003.

18. Après avoir examiné les activités du HCR et d'un certain nombre de ses partenaires au Pakistan, le BSCI a conclu que les systèmes de contrôle interne et de comptabilité de ces derniers devaient être améliorés, de même que la qualité et la ponctualité des rapports qu'ils présentaient au HCR. La capacité d'exécution des partenaires n'a pas été à la mesure de l'expansion rapide du programme, ce qui a entraîné un certain nombre de difficultés. Le BSCI a également constaté que plus de cohérence et de coordination étaient nécessaires dans la planification du programme, dont le contrôle devait, par ailleurs, être plus étroit. La croissance rapide de ce programme exigeait aussi que les activités de la chaîne d'approvisionnement soient renforcées pour en assurer la conformité avec les règles et procédures administratives. Les responsables du HCR au Pakistan ont bien accueilli les recommandations du BSCI et pris rapidement des mesures pour y donner suite.

19. En République islamique d'Iran, où le HCR et ses vérificateurs des comptes avaient eu des difficultés à accéder aux livres comptables et aux documents relatifs aux projets des partenaires d'exécution gouvernementaux (voir les rapports du

Comité des commissaires aux comptes sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour les années terminées le 31 décembre 2000³ et le 31 décembre 2001⁴), le BSCI a pu procéder à un audit sans restriction et a bénéficié de l'entière coopération des partenaires du Haut Commissariat.

Achats

20. De l'avis des évaluateurs, les achats au siège du HCR étaient bien gérés et généralement conformes aux normes et procédures. Le BSCI a calculé qu'il fallait en moyenne 14 jours au Service de la gestion de l'approvisionnement, à compter de la réception de l'autorisation d'achat, pour émettre un bon de commande, ce qui était bien inférieur au délai maximum recommandé de 30 jours. Cependant, en l'absence de critères, points de référence et données pour les autres phases du cycle d'achat, il n'était pas facile de déterminer si, dans l'ensemble, les objectifs d'achat étaient atteints. La planification des achats dans les bureaux extérieurs était souvent très peu efficace, de même que, par voie de conséquence, les procédures d'achat. Les bureaux extérieurs achetaient des véhicules sur stock aux revendeurs à des prix très élevés alors que cela pouvait être évité. Si les exigences étaient définies avec plus de précision et le respect des critères établis surveillé de plus près, le BSCI a calculé que, sur une période de trois ans, le HCR pourrait économiser 1,5 million de dollars pour les seuls véhicules motorisés. Des mesures sont prises pour donner effet à toutes les recommandations du Bureau, mais il faudra du temps pour mettre au point et systématiser un grand nombre des nouvelles procédures.

Volontaires des Nations Unies

21. Il n'existe pas au HCR de point de contact chargé de coordonner les activités des Volontaires des Nations Unies et de conseiller les bureaux extérieurs quant à leur gestion, ce qui entraîne un manque de cohérence dans l'application des règles, une utilisation peu efficace des effectifs ainsi que des surpaiements de la part du HCR. Bien qu'ils ne soient pas considérés comme des membres du personnel du Haut Commissariat, les Volontaires exécutent des activités essentielles dans le domaine de la protection et ils sont responsables de certaines activités de gestion financière du HCR. Leur rôle devrait être précisé et les pouvoirs et responsabilités qui leur sont délégués mieux définis. Conformément aux recommandations qui lui ont été adressées, le HCR a entrepris d'élaborer une nouvelle politique officielle concernant le recours aux Volontaires, dont la mise au point devrait être bientôt achevée.

Indemnité pour frais d'études et allocation-logement

22. Les changements qui interviennent dans le domaine de l'éducation et le progrès technique font qu'il n'est pas toujours facile de déterminer ce qui constitue une éducation postsecondaire donnant droit à une indemnité pour frais d'études. Le HCR devrait définir de façon précise les critères régissant le versement de cette indemnité. Il faudrait renforcer les procédures afin que les demandes d'indemnité pour frais d'études soient déposées à temps et que les avances soient recouvrées en temps voulu. Dans les cas où une indemnité spéciale pour frais d'études est versée, le HCR rembourse 100 % de toutes les dépenses, même si l'enfant fréquente une école ordinaire. Le BSCI estime que cette interprétation n'est pas correcte. En outre, le Haut Commissariat continue à verser des indemnités pour frais d'études pendant

de longues périodes à des fonctionnaires qui résident dans leur pays d'origine entre deux affectations. Le BSCI a contesté cette pratique. Il a constaté que la décentralisation du régime d'allocations et de retenues au titre du loyer s'était traduite par des contrôles internes insuffisants sur le terrain, où le dépôt d'une nouvelle demande chaque année n'était pas systématiquement exigé et où les retenues au titre du loyer étaient opérées avec beaucoup de retard.

Services consultatifs

23. Il faut établir des principes directeurs détaillés, conformes aux instructions administratives des Nations Unies, régissant le choix et la gestion des consultants, afin d'assurer la transparence et l'objectivité de leur recrutement, un suivi et une évaluation. Les consultants sont souvent engagés pour s'acquitter de fonctions essentielles et, malgré la souplesse opérationnelle que permet cette procédure, ils ne sont pas des consultants au sens donné à ce terme par les instructions administratives des Nations Unies. Au fil des ans, le HCR en est venu à dépendre de consultants pour assurer la maintenance de l'ordinateur central étant donné que les connaissances et le savoir-faire nécessaires n'ont pas été transmis à ses fonctionnaires. L'arrangement actuel n'est pas économique. Les consultants ne sont pas sélectionnés après appel d'offres; il faudrait revoir les méthodes suivies pour déterminer le niveau de leur rémunération.

Certificats d'audit

24. Dans son rapport pour l'année 2001⁴, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé d'étudier la faisabilité et le coût-efficacité d'une modification des règles du HCR concernant la certification des audits des partenaires. Le BSCI a fait une étude en tenant compte des incidences financières et il a recommandé que la politique du Haut Commissariat soit révisée. Pour les ONG internationales, le HCR devrait demander et financer un audit de chacun de ses sous-projets dont le coût est supérieur à 300 000 dollars des États-Unis. Pour les partenaires d'exécution gouvernementaux, lorsque les organes d'audit internes ne disposent pas des ressources humaines nécessaires ou ne donnent pas la priorité à l'audit des sous-projets du HCR, il faudrait avoir la possibilité de sous-traiter le travail à des cabinets d'audit externe. Comme cela a été recommandé, le HCR appliquera à compter du 1er janvier 2004 de nouvelles règles et procédures régissant la certification des audits des partenaires pour les sous-projets.

c) Enquêtes

Trafic de réfugiés en Afrique de l'Est

25. Le BSCI a continué de fournir une assistance aux autorités kényennes dans le cadre des procès criminels en cours de quatre fonctionnaires du HCR, deux membres d'une organisation non gouvernementale (ONG) associée et quatre autres personnes accusés de trafic de réfugiés au bureau de Nairobi. À ce jour, l'un des auteurs a été inculpé et a commencé à servir une peine d'emprisonnement de deux ans.

26. Au cours d'une mission effectuée récemment à Nairobi, le BSCI a constaté que les problèmes liés aux réfugiés mis en évidence dans son rapport s'étaient, en fait, aggravés et que le HCR n'avait mis en place aucun mécanisme efficace ou systématique pour recevoir des plaintes déposées par des personnes, réfugiées ou

non, et mener des enquêtes à ce sujet. Bien que le siège du HCR ait fait des efforts en ce sens, les mesures prises par le bureau de Nairobi avaient été limitées et inefficaces. C'est au plaignant qu'il incombe d'apporter la charge de la preuve avant qu'une enquête soit ouverte, ce qui, pour lui, est très lourd. La recommandation tendant à mettre en place un système permettant de communiquer rapidement les informations obtenues grâce à la procédure de signalement externe n'a pas encore été appliquée. Le système actuel d'enregistrement et de vérification de l'identité des réfugiés, et notamment les papiers d'identité, est encore susceptible de faire l'objet de falsifications et de fraudes. Comme on a pu le voir, notamment, en Afrique occidentale, les conditions de vie dans les camps de réfugiés demeurent extrêmement difficiles et les réfugiés continuent d'être vulnérables à l'exploitation. Tant que le HCR ne mettra pas en place un système rigoureux de signalement et de traitement des plaintes, comme cela lui a été recommandé, il ne sera pas en mesure d'évaluer correctement les risques qui pèsent sur les réfugiés qu'il a pour mission de protéger.

Exploitation sexuelle de réfugiés en Afrique occidentale

27. Le BSCI a soumis un rapport à l'Assemblée générale concernant l'enquête sur l'exploitation sexuelle de réfugiés du fait d'agents des services d'aide humanitaire en Afrique de l'Ouest (A/57/465). À la fin de 2001, des consultants mandatés par le HCR et la branche britannique de Save the Children avaient signalé des cas d'exploitation suite à une étude sur la violence et l'exploitation sexuelles à l'encontre des enfants réfugiés qu'ils avaient réalisée dans la région. Ces allégations étaient fondées sur des rapports de tierces parties; les consultants ne s'étaient entretenus ni avec les victimes ni avec les auteurs présumés. L'enquête n'a pas fait apparaître une exploitation systématique de la part d'agents humanitaires qui auraient demandé des services sexuels aux réfugiés en échange de prestations gratuites telles que rations alimentaires, logements, etc. Toutefois, elle a bien révélé des cas de violence sexuelle à l'égard de réfugiés, y compris de jeunes enfants. En outre, les conditions de vie dans les camps et les communautés de réfugiés dans les trois pays d'Afrique occidentale visées rendent les réfugiés, tout particulièrement les jeunes femmes, vulnérables à l'exploitation sexuelle.

2. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

a) Inspection

28. L'étude de la gestion du Haut Commissariat aux droits de l'homme (voir A/57/488) a donné lieu à 17 recommandations visant à améliorer la gestion, la structure et les méthodes de travail du Haut Commissariat. Tout en reconnaissant que ce dernier avait accompli d'importantes réalisations dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme au cours des cinq dernières années, le BSCI a indiqué qu'il devait s'attaquer aux problèmes de longue date et relever les nouveaux défis. Il a noté avec satisfaction que le Haut Commissariat s'était attelé à la mise en oeuvre de ces recommandations immédiatement après la publication du rapport et que le processus se poursuivait.

b) Étendue de l'audit

29. Un audit des opérations du Haut Commissariat en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et au Monténégro a montré qu'il était nécessaire de renforcer l'appui aux

projets afin de garantir un contrôle et une évaluation appropriés des activités et la bonne qualité des rapports présentés par les bureaux extérieurs; d'améliorer l'appui administratif fourni par les partenaires du HCR; de veiller à ce que les procédures de contrôle interne soient mieux respectées; de faire en sorte que les chefs de bureau aient accès en temps voulu à l'ensemble des données relatives aux ressources budgétaires et aux dépenses. Le BSCI a également constaté que la durée de certains contrats de travail était trop courte, compte tenu du fait que le cycle budgétaire annuel permettait des contrats à durée déterminée d'un an. Il a recommandé au Haut Commissariat d'évaluer régulièrement le travail réalisé par son personnel, au moyen du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires (PAS). Le Haut Commissariat a approuvé les recommandations du BSCI et s'emploie actuellement à les mettre en oeuvre.

3. Bureau chargé du Programme Iraq

a) Évaluation générale

30. Le Bureau chargé du Programme Iraq a été créé au Siège de l'ONU le 15 octobre 1997 avec pour mandat de regrouper la gestion des activités des Nations Unies dans la région et d'améliorer la mise en oeuvre du Programme Iraq. Compte tenu de l'évolution récente de la situation en Iraq, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général, dans sa résolution 1483 (2003) du 22 mai 2003, de mettre fin aux opérations du programme « pétrole contre nourriture » au Siège et sur le terrain d'ici au 21 novembre 2003. Le BSCI poursuivra la vérification des activités de liquidation du Bureau chargé du Programme Iraq et du Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq pendant cette période clef.

31. L'administration a, dans l'ensemble, réalisé des progrès satisfaisants dans l'application des recommandations du BSCI. Sur les 11 recommandations d'audit capitales émises au cours de la période considérée, 7 ont déjà été mises en oeuvre et 2 sont en train de l'être.

b) Étendue des audits

32. L'audit des activités du Bureau chargé du Programme Iraq menées au Siège montre que le contrat relatif aux prestations d'agents d'inspection des douanes indépendants en Iraq aurait dû être mieux géré. Certaines dispositions contractuelles n'avaient pas été respectées par le prestataire. En outre, la décision d'inclure les coûts afférents à la remise en état des locaux à usage d'habitation (320 000 dollars) dans les frais journaliers par agent (600 dollars), au lieu de régler ces coûts en une fois, a entraîné une dépense supplémentaire inutile d'environ 700 000 dollars. Les modalités de règlement avaient également été modifiées à tort avant la date d'entrée en vigueur du contrat. Le BSCI a noté que les responsables du Bureau avaient pris des mesures pour tenir compte de la plupart des recommandations d'audit.

33. Les auditeurs résidents du BSCI basés en Iraq ont passé en revue un certain nombre d'activités du Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq, y compris celles liées au Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq, à la gestion des outils informatiques, et aux bordereaux d'achat et de remboursement de frais de voyage. Les auditeurs résidents ont également donné des conseils aux responsables du Bureau du Coordonnateur se trouvant dans le nord de l'Iraq et coordonné étroitement leurs activités avec celles des auditeurs d'autres institutions et programmes des Nations Unies chargés d'appliquer la résolution 986

(1995) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, le BSCI a fourni des conseils concernant les procédures à adopter pour donner suite à la résolution 1472 (2003) du Conseil de sécurité⁵.

34. Le Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq a joué un rôle essentiel dans la protection du personnel, des biens et des opérations des Nations Unies liés aux programmes humanitaires menés par l'Organisation dans le nord de l'Iraq. Toutefois, le BSCI a noté que le Contingent, qui était financé exclusivement au moyen de contributions volontaires, se trouvait dans une situation financière fragile. Selon lui, la poursuite des opérations du Contingent passait par la mise en oeuvre de solutions financières à long terme. Il fallait également améliorer la coordination entre les institutions et programmes des Nations Unies opérant dans le nord du pays afin de renforcer la sécurité générale. Ainsi, bien qu'un plan d'urgence ait été mis au point et actualisé, l'exercice qui devait être mené en mai 2002 pour en tester l'efficacité n'avait pas été pleinement exécuté.

4. Commission d'indemnisation des Nations Unies

35. La Commission d'indemnisation traite les demandes d'indemnisation et verse les sommes allouées pour les dommages résultant de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq. Elle a reçu au total 2,6 millions de demandes portant sur des pertes présumées évaluées à environ 349 milliards de dollars. La Commission a traité la plupart de ces demandes et a accordé des indemnités d'un montant d'environ 46 milliards de dollars, dont 18 milliards ont été versés. Au total, 49 500 demandes, d'un montant estimé à 98 milliards de dollars, n'ont toujours pas été traitées.

36. Le BSCI a conclu que les demandes d'indemnisation de la catégorie F1⁶ qu'il avait examinées étaient conformes, dans l'ensemble, aux décisions du Conseil d'administration de la Commission. Il a constaté, cependant, un certain nombre de problèmes dans l'évaluation et la vérification des demandes (évaluations erronées et inadéquates, absence de données concernant la valeur résiduelle des biens, demandes présentées en double, manque de pièces justificatives valables), qui, selon lui, se seraient traduit, par le versement de sommes indues s'élevant à 14,6 millions de dollars. Ce montant étant considérable, le BSCI a recommandé à la Commission de réexaminer les demandes d'indemnisation et de s'assurer que les requérants n'avaient pas reçu une indemnisation excessive. La Commission n'a pas approuvé les conclusions du BSCI et n'a donc pas jugé utile de revoir le montant des indemnités octroyées. Les recommandations du BSCI ont été portées à l'attention du Conseil d'administration de la Commission, qui a pris note de celles-ci ainsi que de la réponse du secrétariat de la Commission.

37. Le BSCI a constaté des irrégularités dans l'une des deux demandes d'indemnisation de la catégorie E3⁷ qu'il a examinées, irrégularités qui, selon lui, auraient entraîné une surindemnisation d'environ 3,6 millions de dollars. Il a estimé que, dans la mesure où le requérant n'avait pas réglé intégralement le sous-traitant, il n'était pas justifié de lui verser la totalité de la somme demandée, le montant de l'indemnisation étant supérieur à celui des pertes effectivement subies. En outre, l'expert de la Commission lui-même avait recommandé de ne pas verser d'indemnisation compte tenu du manque de pièces justificatives de source indépendante. Le secrétariat de la Commission n'a pas approuvé les recommandations du BSCI et a indiqué que le montant de l'indemnité à verser au

requérant n'était pas déterminée exclusivement sur la base des aspects comptables, d'autres facteurs entrant aussi en ligne de compte. Le Conseil d'administration de la Commission a pris note de ces recommandations ainsi que de la réponse du secrétariat de la Commission.

38. À la demande de la Commission, le Bureau des affaires juridiques a émis un avis, daté du 27 novembre 2002, sur la portée des audits du BSCI concernant le traitement et le règlement des demandes d'indemnisation. Il a estimé que, hormis le calcul du montant des indemnisations établi par les groupes d'experts, il n'appartenait pas au BSCI de passer en revue les aspects des travaux de ces groupes qui relevaient d'une procédure juridique. Il a également indiqué qu'il n'appartenait pas non plus au BSCI de passer en revue les avis sur la base desquels ces aspects des travaux étaient réalisés. Le BSCI a néanmoins continué de vérifier le processus d'indemnisation dans son intégralité, dans le souci de protéger les intérêts de l'Organisation.

C. Affaires politiques

1. Département des affaires politiques

a) Étendue de l'audit

39. L'audit du programme d'élimination des armes au Bureau politique des Nations Unies à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée) a mis en évidence que, depuis décembre 2001, plus de 1 600 armes avaient été rassemblées et entreposées. Cependant, une centaine de ces armes avaient ensuite été volées, ce qui risquait d'avoir une incidence préjudiciable sur le processus de désarmement. Le BSCI a également constaté que le Bureau politique devait régler un certain nombre de problèmes en matière de gestion du personnel, notamment pourvoir les postes vacants, mettre à jour les dossiers individuels et régulariser la situation des travailleurs occasionnels. Il était également nécessaire d'améliorer les contrôles concernant les comptes budgétaires de terrain, les fonds de caisse à montant fixe et les transports de fonds. Le Département des affaires politiques a approuvé l'ensemble des recommandations faites par le BSCI et s'emploie à les mettre en oeuvre.

b) Enquête

40. Au terme d'une enquête, le BSCI a conclu qu'un ancien représentant du Secrétaire général et sa secrétaire avaient commis des fautes professionnelles graves en matière de gestion financière. L'ancien représentant avait mis en place, sans passer par la voie hiérarchique, un système financier s'apparentant à un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, afin de recevoir sur place les contributions volontaires des pays donateurs, en violation du Règlement financier et des règles de gestion financière des Nations Unies. On ne connaît pas le montant total des contributions volontaires reçues, du fait de l'absence de documents comptables; mais, d'après les éléments réunis, l'ancien représentant aurait reçu au moins 500 000 dollars de divers pays donateurs. D'autres éléments indicateurs d'une faute professionnelle liée à la falsification de demandes de versement au titre de l'indemnité journalière de subsistance (missions) ont également été signalés au Département. Après que le BSCI lui a recommandé de prendre les mesures correctives nécessaires, notamment de récupérer les fonds versés le cas échéant, le

Département a fait appel à un consultant, qui a estimé que 26 membres du personnel auraient perçu des versements excédentaires se montant au total à près de 380 000 dollars.

41. Dans ses observations, le Département a indiqué qu'il avait fourni le rapport d'enquête initial ainsi que le rapport d'audit correspondant au Bureau de la gestion des ressources humaines, au Bureau des affaires juridiques et au Contrôleur. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a décidé qu'aucune action en recouvrement ne serait intentée contre les fonctionnaires qui avaient reçu une indemnité de subsistance (missions) excessive mais que la responsabilité personnelle de l'ancien représentant pourrait être engagée en raison des informations inexacts qu'il avait fournies. La question reste à l'examen en attendant la fin de l'instance disciplinaire introduite par l'organisation mère contre l'ancien représentant.

2. Département des opérations de maintien de la paix

a) Évaluation générale

42. Le taux d'application par le Département des opérations de maintien de la paix des recommandations d'audit capitales approuvées est très élevé, l'ensemble des recommandations d'audit émises entre juillet 1999 et mai 2003 ayant été appliquées ou étant en passe de l'être. Le BSCI a émis 22 recommandations capitales à l'issue d'enquêtes au cours de cette période, dont 12 ont été mises en oeuvre, 5 sont en cours de l'être et 5 sont passées en revue avec les directeurs de programme.

b) Étendue des audits des activités menées au Siège

Audit du Service de gestion financière (Bureau de l'appui aux missions)

43. Le Service de gestion financière est désormais mieux en mesure de fournir aux missions sur le terrain des outils leur permettant d'améliorer leur gestion financière et de résorber le retard pris dans le traitement des demandes de remboursement relatives au matériel appartenant aux contingents. Il faudrait cependant définir plus clairement les fonctions du Service, qui, dans certains cas, font double emploi avec celles des missions en question ou d'autres bureaux du Siège. Le Service doit mettre au point des procédures, critères et points de référence plus cohérents afin de faciliter l'élaboration et l'examen des projets de budget des missions et des rapports sur l'exécution des budgets et d'assurer un meilleur contrôle des allocations de crédit. Il faut également affiner les objectifs de résultats pour suivre de plus près le traitement des demandes de remboursement présentées par les pays fournissant des contingents au titre du matériel leur appartenant et du soutien logistique autonome de ces derniers. Suite à l'audit, le Service a établi des règles générales s'appliquant aux domaines critiques que sont la budgétisation, l'établissement de rapports sur les résultats obtenus et le suivi de l'application. Le Département a indiqué que ces règles définissaient clairement les objectifs et responsabilités du Service.

Achats effectués au moyen de lettres d'attribution

44. L'audit des achats de biens et de services effectués par le Département au moyen de lettres d'attribution (voir A/57/718) a mis en évidence des lacunes importantes dans ce domaine. Ainsi, la Division des achats n'avait pas élaboré de directives concernant l'administration des lettres d'attribution, et le Département

n'avait pas établi de liste complète des biens et services considérés comme étant de caractère strictement militaire, qu'il n'était pas possible de se procurer à des conditions commerciales. En outre, les critères employés par le Département pour désigner les pays chargés de fournir les biens et services demandés n'étaient pas suffisamment clairs. Le BSCI a constaté que des lettres d'attribution étaient parfois émises pour des biens et services qui pouvaient être obtenus auprès de sources commerciales moyennant un appel d'offres. Le Service de gestion financière avait réalisé des transactions d'un montant total de 11,6 millions de dollars alors que le pays fournisseur n'avait pas encore reçu ou signé la lettre d'attribution, en contravention de la règle de gestion financière 105.18, qui stipule que toute transaction doit faire l'objet d'un contrat écrit. Le BSCI était d'avis que de telles transactions devaient être autorisées au préalable par le Contrôleur. Ses recommandations ont été approuvées par le Département, qui a indiqué avoir créé un groupe de travail interdépartements pour réviser les règles et pratiques concernant les lettres d'attribution.

Fonds d'affectation spéciale pour les opérations de maintien de la paix

45. Le Département des opérations de maintien de la paix n'avait pas établi de directives par écrit concernant le fonctionnement des fonds d'affectation spéciale pour les opérations de maintien de la paix, et les avances de fonds accordées aux organismes d'exécution ne répondaient pas à des critères cohérents. Huit fonds d'affectation spéciale, dont le solde cumulé s'élevait à 53 millions de dollars, n'avaient pas connu de dépenses, transferts ou ajustements au cours de 2001. Ces fonds « inactifs » avaient généralement été créés au début des années 90 pour financer des activités ou missions de maintien de la paix qui avaient, depuis, été liquidées. Certains d'entre eux pourraient être utilisés pour financer des activités politiques, humanitaires ou de développement connexes dans les pays auxquels ils étaient destinés à l'origine mais, pour ce faire leur responsabilité devait être transférée à de nouveaux bureaux d'exécution. En outre, deux fonds d'affectation spéciale, dont le solde cumulé se montait à 1 550 000 dollars pourraient servir à financer les opérations au Siège. Dans la mesure où ces fonds étaient devenus sans objet, le Département des opérations de maintien de la paix aurait dû revoir leur utilisation. Le Département a approuvé les recommandations du BSCI et s'emploie à les mettre en oeuvre en coopération avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Il a indiqué, par ailleurs, que la clôture des fonds d'affectation spéciale devenus inactifs nécessitait la collaboration des États Membres qui avaient contribué à ces fonds.

*Audit de la fonction « demande de fourniture de biens ou de services »
du Département des opérations de maintien de la paix*

46. L'audit a révélé que le Département n'agissait pas toujours en coordination avec les missions de maintien de la paix pour ce qui était des demandes de fourniture de biens ou de services faites en leur nom et ne les associait pas à la gestion des achats et des contrats. Ainsi, une mission ne possédait pas de données chronologiques concernant du matériel de transport aérien, d'une valeur estimée à 10,3 millions de dollars, demandé pour son compte. Le Département avait également présenté plusieurs demandes d'un montant total de 17,3 millions de dollars pour d'autres missions de maintien de la paix qui ne correspondaient pas à des demandes émanant de celles-ci. Le BSCI a reconnu, cependant, que le

Département avait pris des mesures en vue d'améliorer la coordination avec les missions de maintien de la paix et d'harmoniser le processus de demande de fourniture de biens ou de services. Le Département a accepté l'ensemble des recommandations faites par le BSCI et a indiqué qu'il avait, en collaboration avec le Département de la gestion, réexaminé de manière approfondie les procédures d'achat pour les missions de maintien de la paix et procédé à des améliorations.

c) Étendue des audits et investigations effectuées

Audit de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

47. Un audit effectué sur place à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a révélé que la reprise de l'intégralité des biens de l'ancien Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan aurait permis de réduire les achats de matériel neuf ou le transfert de matériel provenant d'autres missions des Nations Unies. Il a également mis en évidence la nécessité de renforcer les contrôles internes dans les domaines de la comptabilité et de la communication d'informations, de la gestion de trésorerie et de la gestion du carburant afin de préserver les actifs de la Mission et d'assurer l'exactitude des comptes. La Mission a approuvé les recommandations du BSCI et s'emploie actuellement à les appliquer.

Liquidation de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

48. L'audit de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a montré que les opérations de liquidation avaient démarré lentement et qu'il convenait de mieux définir les fonctions du chef de l'équipe qui en était chargé. En transférant les actifs de la catégorie I (actifs à expédier à d'autres missions de maintien de la paix) à la catégorie III (actifs à vendre), le Bureau de l'appui aux missions n'avait pas suivi l'usage établi approuvé par l'Assemblée générale. Par la suite, la Mission s'est efforcée, dans la possible du possible, de vendre ses actifs aux conditions applicables à la catégorie II (actifs à céder à d'autres organismes et institutions des Nations Unies). Le BSCI entend suivre la question du reclassement des actifs et étudier, à la faveur de l'audit, des missions en cours de liquidation, les problèmes récurrents qui y sont associés. Par ailleurs, la Mission a gardé pendant sa phase de liquidation du personnel qui n'était pas affecté à cette tâche, le maintien des effectifs n'étant pas fonction des besoins en personnel liés à celle-ci. Du personnel clef avait été réaffecté au moment crucial où débutait le processus de liquidation, ce qui avait gêné le déroulement de l'opération. Il convient par conséquent de reconsidérer soigneusement la question de la réaffectation à d'autres missions de membres du personnel de missions en voie de liquidation.

49. Le BSCI a répertorié un certain nombre de pratiques appliquées avec succès par la MINUBH qui pourraient se révéler utiles dans d'autres opérations de liquidation et qui consistent à simplifier autant que possible les formalités de départ des membres des unités de police internationale; faire appel, pour le rapatriement du personnel, uniquement aux compagnies aériennes qui ne facturent pas l'excédent de bagage; charger un conseiller du personnel d'aider à rationaliser les transferts de personnel; et expédier les actifs de la catégorie I à d'autres missions par voie directe sans transiter par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

Enquête sur des cas d'abus sexuels dans les missions de maintien de la paix

50. Le BSCI a reçu des rapports faisant état d'iniquités dans le traitement des cas d'abus sexuels dans les missions de maintien de la paix, dont la MINUBH, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Tout membre d'un contingent affecté à une mission qui commet de tels actes doit être déféré devant un tribunal du pays ayant fourni le contingent pour y être jugé. Le BSCI sait que dans deux cas, les États Membres concernés ont reçu des preuves suffisantes pour engager des poursuites mais il ignore quelle suite ils ont donné à l'affaire. Le BSCI a continué d'enquêter sur la tentative de viol d'une adolescente de 11 ans par un casque bleu, et a examiné les preuves produites selon lesquelles le viol s'était bien produit. Le casque bleu mis en cause a été rapatrié, mais le BSCI n'a pas eu connaissance que l'unité dont l'homme relève ait pris d'autres mesures. Selon le Département des opérations de maintien de la paix, l'ONU peut, jusqu'à un certain point, exercer des pressions sur les pays fournissant des contingents, mais c'est à ces pays que revient le pouvoir de décision lorsqu'il s'agit de punir leur propre personnel. Le BSCI est préoccupé par le fait que dans les cas de ce genre, les victimes et leurs familles ne sont pas informées des résultats de l'enquête ni du déroulement de l'instruction, d'où les plaintes formulées à l'encontre de l'Organisation pour « déni de justice » et « dissimulation ».

51. Au cours de la période considérée, le BSCI a également enquêté sur des allégations de traite de femmes à des fins de prostitution dans des missions de maintien de la paix, dont la MINUBH et la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Dans le cas de la MINUBH, le BSCI a découvert, en reprenant l'enquête menée par la police civile des Nations Unies, que des femmes avaient été amenées dans la zone de la Mission sur la promesse d'un travail légal. Toutefois, à leur arrivée, certaines des femmes et des filles mineures ont été livrées aux tenanciers de maisons de prostitution. Le BSCI a appelé l'attention de la Mission et du Département des opérations de maintien de la paix sur l'ampleur que prenait le phénomène de la prostitution dans la zone de la Mission et a préconisé un certain nombre de mesures à prendre d'urgence. Il a recommandé à la MANUTO d'adopter des mesures analogues pour régler les problèmes signalés dans sa zone. Selon le Département des opérations de maintien de la paix, la MINUSIL et la MINUBH ont réagi avec fermeté dans les zones où ces faits avaient été signalés.

Enquête sur la confidentialité du courrier électronique

52. Le BSCI a reçu des informations selon lesquelles l'accès au système informatique avait été forcé dans plusieurs missions. Dans un cas, c'est un administrateur de système de la mission qui avait trompé la confiance mise en lui. Un autre cas mettait en cause un haut fonctionnaire attaché à une mission qui aurait consulté indûment la messagerie électronique de l'un de ses homologues. La première affaire est actuellement instruite par les organes internes d'administration de la justice. Le fonctionnaire mis en cause dans le deuxième cas a été lavé de toute accusation. Ces affaires ont révélé que l'Organisation n'avait pas de ligne d'action définie en ce qui concerne l'utilisation privée de la messagerie électronique, la protection des systèmes par mot de passe et les problèmes de sécurité informatique en général. L'Organisation n'a pas non plus envisagé le cas où elle aurait besoin d'avoir accès aux systèmes d'une tierce partie à des fins d'enquête.

Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental/Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

53. En vérifiant les comptes de l'ATNUTO, les auditeurs résidents du BSCI ont découvert de graves lacunes dans la tenue des livres et rapports d'inventaire; ils ont relevé des inexactitudes dans la comptabilité des actifs et noté que le pointage mensuel des comptes n'avait pas été effectué non plus que les inventaires prévus. Plus de 2 900 articles d'une valeur de 6,1 millions de dollars n'avaient pas pu être recensés lors du comptage annuel. La vérification du marché passé pour la prestation de services d'aérodrome a révélé des carences en ce qui concerne la sécurité des opérations et l'évaluation de la qualité des services fournis. Le matériel et le carburant remis au prestataire n'étaient pas suffisamment contrôlés. Des ordres de service d'un montant total de 11,9 millions de dollars avaient été établis sans contenir les détails qui auraient permis de vérifier les factures correspondantes. La mission a pris les mesures requises pour redresser la situation et ajuster le montant des sommes payables au prestataire.

54. Le BSCI a noté que les traitements versés au personnel de la mission recruté sur le plan local étaient très disproportionnés par rapport à ceux que touchaient les fonctionnaires du Timor-Leste. Attirés par des émoluments généreux, des personnes qualifiées préféraient occuper des postes d'employé de bureau à la mission plutôt que d'accepter des postes à responsabilité mais moins bien rémunérés dans leur administration nationale. Le Département des opérations de maintien de la paix et la Commission de la fonction publique internationale ont été invités à se pencher sur cette question. Par ailleurs, il convenait d'adopter des critères plus rigoureux pour le classement des postes et la fixation du traitement à offrir aux titulaires au moment du recrutement, tenir un décompte plus exact des jours de congé et contrôler plus strictement les absences.

55. La division des investigations du BSCI a vérifié une série d'informations selon lesquelles des fonctionnaires de l'ATNUTO avaient délivré de fausses lettres officielles à des Timorais ne relevant pas de l'Organisation pour qu'ils puissent être admis en Australie. Dans un cas, l'intéressé avait obtenu un laissez-passer des Nations Unies grâce auquel il avait pu se rendre en Europe en passant par l'Australie. Ces agissements constituent des infractions à la loi australienne sur l'immigration, au droit du Timor-Leste, ainsi qu'aux dispositions du Règlement et du Statut du personnel de l'ONU relatives à la falsification des documents officiels de l'Organisation. Ils posent un grave risque pour l'Organisation de même que pour les États Membres où se rendent ces voyageurs munis de faux documents.

Mission des Nations Unies en Sierra Leone

56. Les auditeurs résidents affectés à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) ont noté que la Mission devait faire des efforts pour mieux caler ses dépenses sur ses ressources budgétaires afin d'éviter une accélération des engagements en fin d'exercice. Sur les 42,8 millions de dollars destinés à financer ses dépenses de fonctionnement de l'exercice clos le 30 juin 2002, seuls 28,4 millions, soit 66 % du total, avaient été déboursés à la fin de l'exercice. La différence de 14,4 millions de dollars représentait des engagements non réglés, dont un montant de 4 millions de dollars engagé en juin 2002. Le BSCI a également découvert qu'en ce qui concerne les comptes budgétaires de terrain, l'exercice

s'était achevé sur un solde inutilisé de 16,8 millions de dollars. Le solde inutilisé de l'exercice précédent s'élevait à 32,5 millions de dollars.

57. Le BSCI a découvert plusieurs entorses à la politique de l'ONU en matière d'achats. Ainsi, les demandes de fourniture de biens étaient faites au coup par coup et les commandes étaient parfois préparées sans tenir compte des stocks, ce qui a donné lieu à des surplus. Les opérations de stockage présentaient des lacunes, de même que le suivi des entrées et sorties de carburant. La Mission n'a pas su profiter des remises offertes par les fournisseurs de carburant en cas de règlement dans un délai de 28 jours, qui auraient pu se traduire par d'importantes économies.

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

58. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) gère trois fonds d'affectation spéciale d'une valeur totale de 1,1 million de dollars, auxquels ont contribué trois États Membres désireux de favoriser le dialogue intercongolais, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants. Pour l'un de ces fonds, les dépenses n'ont été engagées que 22 mois après le versement des contributions, alors que pour un autre fonds, l'écart était d'un an.

59. Les auditeurs résidents du BSCI ont constaté que la Mission et la Base de soutien logistique avaient constitué des stocks excessifs. Des éléments d'actif d'un montant de 635 000 dollars environ n'avaient pas été enregistrés dans le système de contrôle du matériel. L'audit effectué au quartier général du secteur de Kisangani a révélé des carences dans le contrôle des achats, des contrats de location de biens, des consommations de carburant, de la gestion des stocks et des approvisionnements, des travaux et des opérations financières. Ayant vérifié, à la demande de la Mission, si le contrôle interne des achats directs était assez rigoureux, les auditeurs résidents ont découvert de nombreuses défaillances qui étaient source d'inexactitudes dans la comptabilité des stocks. Pour remédier à ces problèmes, le BSCI a recommandé plusieurs mesures et a notamment préconisé de renforcer les procédures d'inspection et de procéder à la nécessaire séparation des tâches. L'administration de la Mission a suivi ces recommandations, ce qui devrait lui permettre de faire des économies et d'éviter des pertes.

60. L'audit sur place de la composante militaire a montré que celle-ci s'était très convenablement acquittée des tâches que comportait la phase de vérification. Alors que commençait la deuxième phase, au cours de laquelle la composante militaire devait se charger de l'application du programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion des groupes armés étrangers, le BSCI a estimé qu'une coordination plus étroite entre le quartier général et les autres composantes de la Mission serait un moyen, entre autres, de renforcer les préparatifs. La Mission avait certes élaboré des plans de sécurité et d'urgence, mais ces plans n'avaient pas été unifiés ni mis à l'essai dans les différents secteurs, ni au quartier général. L'examen des congés de compensation accordés au personnel militaire et au personnel de la police civile a également démontré la nécessité d'explicitier la notion de « service actif continu » et d'améliorer la comptabilisation des jours de congé et les contrôles. La Mission a pris des mesures concrètes pour corriger les dysfonctionnements relevés par le BSCI.

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

61. Les auditeurs résidents affectés à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) ont constaté des retards dans l'exécution des projets à effet rapide et des failles dans les procédures de contrôle interne touchant la sélection et l'approbation de ces projets. Plus de 427 000 dollars, soit 60 % du montant alloué à ces derniers, n'avaient pas encore été versés au moment de l'audit. Il importait de renforcer les procédures budgétaires afin d'améliorer l'établissement et l'exécution des budgets de la Mission. Dans le cadre d'un projet pilote lancé par le Département des opérations de maintien de la paix, la Mission avait acheté deux stations de pompage et d'embouteillage de l'eau qui devaient servir à l'approvisionnement des contingents. Le BSCI s'est aperçu que cette décision avait été prise sur la base d'hypothèses erronées quant aux économies attendues. Une nouvelle analyse du rapport coûts-avantages effectuée par les auditeurs résidents a révélé qu'il aurait été moins coûteux d'acheter des bouteilles d'eau dans le commerce.

62. Le BSCI a découvert que la Mission n'avait pas réussi à obtenir des gouvernements hôtes l'autorisation d'effectuer des vols directs entre Asmara et Addis-Abeba, comme il lui avait recommandé de le faire, et devait, lorsqu'elle voulait relier ces deux villes, passer par un pays voisin. Cela signifiait qu'elle ne pourrait pas renoncer à utiliser un avion à réaction pour le transport de passagers comme le BSCI le lui avait recommandé, tant qu'il n'existerait pas de couloir aérien pour des vols directs. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué qu'il continuait à s'occuper de ce problème. Le BSCI a également constaté que le carburant était mal géré et que les règles de sécurité concernant sa manipulation n'étaient pas respectées; que les quantités de rations livrées étaient supérieures aux besoins; que la gestion des opérations de transport laissait à désirer et que la réparation et l'entretien des véhicules connaissaient des retards. Il a par ailleurs jugé nécessaire d'améliorer la comptabilisation des jours de présence et des jours de congé. La Mission a pris les mesures voulues pour redresser la situation.

*Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo**Audit*

63. Le travail effectué par les auditeurs résidents placés auprès de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a révélé les dysfonctionnements du Comité du parc automobile, qui assignait les véhicules au cas par cas, parfois à des fonctionnaires ne faisant pas partie de la Mission. L'utilisation de 70 types de véhicules différents entraînait des frais d'entretien énormes et obligeait la Mission à disposer d'un stock considérable de pièces détachées qui n'était pas convenablement géré. La Mission n'avait pas cherché à connaître les causes du nombre élevé d'accidents de voiture et ne s'était pas dotée d'un programme efficace de prévention des accidents.

64. Les opérations d'entreposage étant décentralisées, on ne pouvait se faire une idée d'ensemble des stocks de la Mission et il était difficile de vérifier si les bons de commande établis tenaient compte des quantités en stocks. Le processus d'achat comportait des lourdeurs inutiles, et aucune disposition n'était prévue pour le transfert d'actifs aux autorités locales. La Section des communications n'avait aucun plan antisinistre ni de stratégie pour la cession des éléments d'actif. Il semblait que la banque chargée de verser au personnel les indemnités de subsistance (missions) n'avait pas été choisie sur appel d'offres et qu'aucun accord écrit n'avait

été conclu entre cet établissement et la Mission pour définir les conditions d'utilisation des installations et les services attendus. Le BSCI a également découvert que des charges (électricité, etc.) étaient réglées en espèces plutôt que par virement bancaire, ce qui augmentait les risques de pertes. De même, des achats de matériaux de construction avaient été payés en espèces. La Mission a accepté les recommandations du BSCI visant à redresser la situation et s'emploie actuellement à les appliquer.

Investigations

65. Le BSCI a constaté l'émergence de nouvelles tendances communes aux missions spéciales des Nations Unies, telles que la MINUK, qui cumulait les fonctions de maintien de la paix habituelles et d'autres ayant trait à la réorganisation de l'État⁸. La collaboration entre l'ONU et d'autres institutions, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne, ralliées sous une seule bannière mais ayant des arrangements juridiques et contractuels distincts, a compliqué l'administration et la supervision générales des activités entreprises par chaque entité. En outre, en raison du fonctionnement indépendant des différentes composantes de la Mission, bien souvent les irrégularités ne sont pas signalées assez rapidement au BSCI et les renseignements demandés par celui-ci sont fournis tardivement. L'adoption par l'administration de la Mission d'une démarche plus globale et unifiée contribuerait à renforcer la gestion et le contrôle.

66. En coopération avec l'Office européen de lutte antifraude, le BSCI a enquêté sur de graves accusations portées contre un fonctionnaire affecté à la composante IV (reconstruction) de la Mission, dirigée par l'Union européenne. Selon les résultats de l'enquête, l'intéressé aurait fait virer par une compagnie d'électricité d'un État voisin, sur son compte personnel à Gibraltar et ensuite sur un autre compte bancaire au Belize, plus de 4 millions de dollars provenant des fonds de la MINUK destinés à l'achat d'électricité, en vue de sa revente, auprès du réseau électrique de l'ex-Yougoslavie. Le virement a été intercepté et les fonds rendus à la Mission. Le fonctionnaire en question aurait commis d'autres actes frauduleux de moindre gravité. Jugé coupable de trois délits par un tribunal de son pays, il a été condamné à trois ans et six mois de prison. La composante IV connaît d'autres affaires. Les hauts responsables du BSCI et de la MINUK ont rencontré les fonctionnaires de l'Union européenne et de l'Agence européenne de reconstruction afin de trouver ensemble les moyens de remédier aux carences observées.

67. Le BSCI a découvert, à propos d'une affaire relatée dans son précédent rapport annuel (A/57/451, par. 51), qu'un haut fonctionnaire de la MINUK avait confié à un homme d'affaires la gestion de 61 installations de carburant appartenant à deux entreprises publiques. La concession avait été adjugée de façon arbitraire alors que des préparatifs avaient été faits pour lancer un appel à la concurrence et que d'autres soumissionnaires éventuels avaient été identifiés. Qui plus est, le contrat de licence avait été rédigé par l'homme d'affaires, et non par la Mission, et avait été signé par le fonctionnaire en dépit de l'avis contraire du Conseiller juridique. Le fonctionnaire a reconnu avoir reçu de l'homme d'affaires la somme de 800 000 deutsche mark en espèces, qu'il s'était gardé de faire apparaître dans le budget du Kosovo ou dans les comptes. La Mission a indiqué que le fonctionnaire en question était sur le point de partir et qu'elle avait promulgué des dispositions législatives et réglementaires et établi des systèmes d'audit et de comptabilité afin de remédier à cet état de choses.

En outre, elle a mis en place des systèmes de contrôle interne des activités de son personnel relatives à la passation des marchés et à la négociation des contrats.

68. Le BSCI s'est également intéressé aux conditions d'octroi à une compagnie pétrolière d'une concession de ravitaillement des appareils dans un aéroport commercial situé dans le territoire administré par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Le BSCI a estimé que la passation du marché manquait de transparence et a relevé d'autres irrégularités, mais n'a trouvé aucune preuve de corruption ou de favoritisme. Il ne lui a pas été possible d'éclaircir ces questions car l'entreprise a refusé de le laisser s'entretenir avec son personnel. Étant donné que ce type de coopération n'était pas prévu dans le contrat, le BSCI n'a pas pu aller plus loin dans son enquête.

69. À l'issue d'une enquête effectuée au sein de la MINUK, le BSCI a recommandé que les deux responsables de la sécurité accusés d'avoir réclamé de l'argent à des habitants du pays contre la promesse d'un emploi dans les services de sécurité soient disculpés. De même, le fonctionnaire chargé des achats soupçonné d'avoir adjugé un contrat de fourniture de pneus en contrepartie d'une enveloppe devait être mis hors de cause.

D. Justice internationale et droit international

a) Enquête au Tribunal pénal international pour le Rwanda

70. Le BSCI a confirmé qu'un fonctionnaire de la Section des finances du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) avait à maintes reprises réclamé et touché des pots-de-vin sous forme de gros versements en espèces ou par chèques effectués par plusieurs membres des équipes chargées de la défense. Sa conclusion est fondée sur divers éléments de preuve, entre autres, des copies de relevés bancaires, des chèques et des déclarations écrites de la main de cinq enquêteurs faisant partie de ces équipes. Ces témoins ont déclaré aux enquêteurs du BSCI que de février 1998 à octobre 2001, le fonctionnaire en question avait à plusieurs reprises exigé d'eux des versements en espèces ou par chèques (pour des montants allant de 300 à 1 000 dollars) avant d'accepter de traiter les demandes de remboursement qu'ils avaient déposées auprès du Tribunal, tâche qui entrait dans ses attributions d'assistant financier. Devant les preuves produites, le fonctionnaire a reconnu avoir perçu ces sommes. Un comité paritaire de discipline a accepté l'explication qu'il a donnée, sans l'étayer, selon laquelle les versements correspondaient au remboursement de prêts. Le comité a simplement recommandé que le fonctionnaire en question soit affecté à des tâches de bureau sans rapport avec les opérations financières ou le traitement des demandes de remboursement. L'intéressé continue de travailler pour le Tribunal, où il occupe un emploi de bureau sans liens avec les opérations financières.

b) Étendue de l'audit du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

71. Un audit des opérations du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) sur le terrain a montré que le Bureau du Procureur et le Greffe fonctionnaient indépendamment l'un de l'autre, sans concertation ni coordination. Le BSCI a par conséquent préconisé que des modalités de coopération soient clairement définies. Il a également recommandé d'améliorer la planification des missions d'enquête et d'appliquer rigoureusement les nouvelles procédures régissant

les déplacements des enquêteurs afin d'optimiser l'emploi des ressources allouées à cet objet de dépense. Il a constaté que le Tribunal avait utilisé 1,2 million de dollars de contributions versées au titre des projets d'exhumation pour couvrir les dépenses d'une équipe d'enquêteurs au Kosovo, avec l'accord du principal bailleur de fonds. D'autre part, des actifs d'une valeur de 1,2 million de dollars achetés au titre de projets financés par des fonds d'affectation spéciale n'avaient pas été correctement comptabilisés, réaffectés ou cédés après l'achèvement desdits projets. Le Tribunal a accepté toutes les recommandations du BSCI et a déjà appliqué la plupart d'entre elles.

72. L'audit du Tribunal a mis au jour des carences dans la gestion des ressources humaines, des chevauchements dans les fonctions administratives et financières, d'engagement des dépenses injustifiées au titre des services d'interprétation sur le terrain et l'absence d'initiatives visant à intégrer, comme le BSCI l'avait recommandé, les systèmes de gestion du personnel et d'établissement des états de paie. Le Tribunal a étroitement coopéré avec le BSCI au cours de l'audit effectué sur le terrain et a mis en oeuvre toutes les recommandations auxquelles celui-ci a abouti. Il a élaboré un plan stratégique pour la gestion des ressources humaines, mis au point l'exposé de sa mission et de son mandat et défini des indicateurs de résultats pour le système de gestion des ressources humaines. Ces mesures lui ont permis d'économiser 327 000 dollars et l'application du plan stratégique en matière de gestion des ressources humaines devrait lui permettre d'utiliser plus efficacement ses ressources.

E. Coopération internationale pour le développement

1. Département des affaires économiques et sociales

a) Évaluation d'ensemble

73. Les audits du sous-programme « administration publique, finances et gouvernance », ainsi que de deux projets de coopération technique visant à renforcer les capacités d'administration locale et de commercialisation rapide des énergies renouvelables, ont donné lieu à 55 recommandations, dont 26 considérées comme capitales, sur la structure et le suivi du programme de travail, les services fournis aux organes d'experts et d'autres questions ayant trait au programme ou à l'administration. Le Bureau juge satisfaisante la suite donnée par le Département aux recommandations, dont 43 ont été appliquées ou sont en voie de l'être.

b) Étendue de l'audit

74. Le sous-programme « administration publique, finances et gouvernance » a pour objectif d'aider les États Membres à faire en sorte que leurs systèmes de gouvernance, leurs institutions financières et leurs opérations administratives fonctionnent de façon efficace, par la mise en commun de données et la fourniture de services consultatifs. L'audit de son exécution a donné lieu à 29 recommandations, dont six ont été modifiées après qu'un complément d'information eut été apporté par le Département. Ces recommandations portent notamment sur les questions suivantes : amélioration de la structure du programme de travail et des procédures de suivi; gestion des activités opérationnelles; renforcement de la coordination entre les divisions du Département; élaboration d'une stratégie de mobilisation des fonds pour le financement des futurs projets de

coopération technique; et clarification de la définition des fonctions et des attributions et responsabilités des fonctionnaires. Le Département a souscrit aux recommandations du Bureau, qu'il a entrepris d'appliquer sans tarder. Les résultats de l'audit sont également utilisés dans l'évaluation en cours de la Division de l'économie et de l'administration publiques du Département, qui a été demandée par le Comité du programme et de la coordination, pour examen en 2004.

75. Un audit du projet de renforcement des capacités d'administration locale mis en oeuvre par le Département a montré que, malgré des avancées notables, l'exécution des derniers produits avait pris du retard. Par ailleurs, l'efficacité de la gestion a souffert du fait que le gouvernement bénéficiaire n'a pas fourni les intrants attendus, de l'insuffisance de communication avec les homologues gouvernementaux et de l'absence de suivi concernant la supervision et le contrôle du projet. Pour résoudre ces problèmes, le BSCI a émis 14 recommandations, qui ont dans l'ensemble été bien accueillies par le Département. S'agissant du projet de commercialisation rapide des énergies renouvelables, neuf recommandations ont été adressées au Département et trois à la Division des achats, au sujet des procédures d'achat et du renforcement de la coordination des activités, qui ont toutes été acceptées et sont actuellement appliquées.

c) **Évaluation**

Questions et politiques socioéconomiques

76. L'examen triennal de l'évaluation approfondie des tendances, questions et politiques concernant le développement mondial, et des approches mondiales des questions et politiques sociales et microéconomiques, ainsi que des sous-programmes correspondants dans les commissions régionales (A/AC.51/2003/4), a montré que le Département et les commissions avaient continué à améliorer leur analyse des tendances en matière de développement socioéconomique. Ladite analyse se fonde principalement sur des perspectives à court ou moyen terme. Or, accorder une plus grande attention aux tendances à long terme pour mieux comprendre les données du contexte actuel qui pourraient influencer sur les perspectives de développement à long terme apporterait une contribution importante à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ainsi que le Comité du programme et de la coordination (CPC) l'avait recommandé, le Département a procédé au début de 2003 à une réorganisation de sa structure dans le but, notamment, de renforcer et de faire mieux connaître son analyse. Le BSCI lui a recommandé d'évaluer les résultats de cette restructuration et d'en rendre compte à l'occasion de la publication du rapport sur l'exécution de son programme pour 2004-2005. Le CPC a recommandé que l'Assemblée générale approuve les conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'examen triennal.

Promotion de la femme

77. Lors de son examen triennal de l'évaluation approfondie du programme relatif à la promotion de la femme (E/AC.51/2003/5), le BSCI a pris note des améliorations apportées comme suite aux recommandations émises à l'issue de l'évaluation. Par exemple, le nombre des rapports des États parties n'ayant toujours pas été examinés par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été considérablement réduit. La coordination et la communication interinstitutions ont

également été renforcées. Le Comité a recommandé l'approbation des conclusions de l'examen triennal par l'Assemblée générale et l'examen de ces questions par la Commission de la condition de la femme.

2. Programme des Nations Unies pour le développement

78. Un audit de la fonction de publication du PNUE a montré que celui-ci n'avait pas de vision à long terme quand il s'agissait de gérer ses publications. Qui plus est, le Programme ne savait pas si le montant indiqué pour les dépenses relatives aux publications engagées pendant l'exercice biennal 2000-2001, soit 10 millions de dollars, était exact et si les efforts correspondants contribuaient à satisfaire ses propres besoins et ceux de ses clients. Pour résoudre les problèmes soulevés au cours de l'audit, le PNUE a analysé et révisé ses mécanismes de planification, de contrôle et de budgétisation afin de faciliter une évaluation de la pertinence, de l'utilité et du caractère économiquement abordable de ses publications, l'objectif étant de s'assurer que cette fonction était rentable.

79. Un audit du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature a mis en lumière la nécessité de restructurer cet établissement afin qu'il soit conforme aux statuts et règlements de l'ONU. Le BSCI a déploré que le Centre n'ait pas été constitué en tant qu'organe du PNUE, conformément aux règles de l'Organisation, la raison en étant principalement que le personnel du Programme n'avait pas dûment consulté les statuts et règlements applicables et les services responsables, dont le Bureau des affaires juridiques. Des mesures satisfaisantes étaient prises pour appliquer les recommandations émises dans le cadre de ces audits.

3. Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

a) Évaluation d'ensemble

80. Le BSCI a adressé 17 recommandations capitales à l'ONU-Habitat au cours de la période examinée. Deux d'entre elles ont été mises en oeuvre et l'application des autres recommandations progressait de manière satisfaisante.

b) Champ d'application de l'audit

81. Un audit de la fonction de publication a montré qu'un grand nombre de mesures utiles avaient été prises pour intégrer et coordonner les opérations. Toutefois, l'initiative lancée en 2001 n'avait pas entièrement atteint ses objectifs et l'ONU-Habitat est convenu de réexaminer sa structure organisationnelle, ses politiques et ses mécanismes de planification, en vue d'assurer la rentabilité de ses activités de publication.

82. Un audit de suivi du Programme de reconstruction de logements dans le nord de l'Iraq a montré que l'ONU-Habitat n'avait pas appliqué toutes les recommandations formulées par le BSCI et le Comité des commissaires aux comptes, alors même que sa direction les avaient acceptées. L'incapacité de l'ONU-Habitat d'atténuer les risques élevés liés à l'inscription d'une clause de fluctuation des changes dans les contrats de construction, comme l'avait auparavant recommandé le BSCI, a entraîné pour l'Organisation des pertes d'un montant de plus de 2 millions de dollars et pouvait se traduire par de nouvelles pertes financières importantes si le taux de change du dinar iraquien restait le même ou

montait par rapport au dollar. Le processus d'appel d'offres pour les contrats de construction souffrait de graves insuffisances en matière de contrôle interne. Il n'existait aucune garantie que l'équipe de direction de l'ONU-Habitat exerçait toute la diligence voulue et que l'Organisation « en avait pour son argent ». De même, aucune structure de suivi et d'approbation pour la gestion des projets n'avait été mise en place, si bien que l'équipe de direction ne pouvait pas contrôler les activités et intervenir en temps voulu pour corriger la situation. L'ONU-Habitat a accepté la plupart des recommandations et pris immédiatement des mesures pour les appliquer.

4. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (OCDPC)

a) Évaluation d'ensemble

83. Le BSCI a émis 30 recommandations capitales visant à accroître l'efficacité et la productivité du Bureau de l'Iran et du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. L'OCDPC a donné une suite satisfaisante à ces recommandations, dont 13 ont été appliquées et 14 sont en voie de l'être. Seules trois recommandations n'ont pas été suivies de mesures.

b) Étendue de l'audit

Bureau de l'Iran

84. Un audit a montré que depuis l'ouverture du Bureau à la mi-1999, les programmes et projets exécutés avaient eu un certain impact. Le Bureau devait toutefois améliorer divers aspects de la gestion de ses opérations et projets afin de faire face aux nouveaux problèmes avec une plus grande efficacité. Il n'avait pas mis en place un système adapté pour contrôler et suivre le matériel de projet, dont la valeur s'élevait à 4 millions de dollars, et devait encore planifier l'évaluation à mi-parcours de ses activités de manière à en achever l'évaluation complète avant que le programme ne soit reconduit en 2003. Le siège de l'OCDPC ne communiquait aux bureaux de pays aucune directive claire concernant le suivi des crédits alloués et l'établissement des rapports demandés, de sorte que le Bureau de l'Iran ne disposait pas d'un système comptable approprié. Le siège devrait par ailleurs conclure un accord plus détaillé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), qui assure les services administratifs du bureau de pays, et préciser les rôles et les responsabilités de chaque partie afin de mieux évaluer les activités de l'UNOPS.

Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale

85. Un audit du Bureau régional a révélé que les projets n'étaient pas exécutés en temps voulu du fait des mauvaises pratiques de gestion et de l'instabilité dans la région. Le Bureau régional faisait appel à des experts extérieurs, mais ses modalités en matière de planification, de passation de marchés et de contrôle devraient être améliorées. Le Bureau n'établissait pas systématiquement un plan de travail annuel pour tous ses projets, ce qui entravait le suivi et l'évaluation des activités. Aucun accord local n'avait été conclu avec le Bureau du PNUD à Dakar en ce qui concerne l'étendue et le coût des services financiers et administratifs assurés par le Programme. Il en résultait des lacunes dans le contrôle des dépenses, des voyages facturés au prix fort et des retards dans l'avance de fonds à l'occasion des déplacements. Le BSCI a notamment recommandé que des plans de travail annuels soient dûment établis pour permettre le suivi et l'évaluation des activités de projet,

et qu'une liste des consultants, assortie d'un système d'évaluation, soit dressée et périodiquement mise à jour.

F. Coopération régionale pour le développement

1. Commission économique pour l'Afrique (CEA)

86. Un audit de l'administration du personnel a montré que la Commission avait appliqué les procédures qui convenaient pour le versement de droits dont le montant a avoisiné 6 millions de dollars au cours l'exercice biennal 2000-2001. Toutefois, une meilleure planification des besoins en matière de formation et l'amélioration des services consultatifs contribueraient à renforcer ce secteur. Examinant par ailleurs des plaintes concernant le processus de recrutement, le BSCI s'est aperçu qu'il fallait en moyenne une année pour recruter des administrateurs, ce qui était excessif. La CEA a souscrit aux six recommandations, dont deux, considérées comme capitales, visaient à renforcer l'administration du personnel. Une de ces recommandations a été appliquée et des mesures sont prises pour donner suite aux recommandations restantes, qui portent notamment sur la prolongation des contrats, le calcul de l'allocation-logement, le contrôle de la documentation et le traitement des demandes de remboursement des frais de voyage.

2. Commission économique pour l'Europe (CEE)

87. Un audit des activités programmées et opérationnelles a permis de constater que la Commission tire sa force de l'appui apporté par les États Membres à la mise au point de ses produits et à leurs adoption et utilisation généralisées dans la région. Cela étant, l'audit a mis en évidence la nécessité pour la CEE : de préciser et simplifier sa structure administrative afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activité entre les organes concernés; de renforcer le contrôle central des indicateurs clefs servant à évaluer l'efficacité de ses travaux; de mettre au point une stratégie d'information pour la gestion des bases de données et des sites Web; et de suivre de près les coûts relatifs aux conférences et aux autres services fournis par l'UNOG à la CEE. Cette dernière a accepté l'ensemble des 24 recommandations émises par le BSCI et commencé à les appliquer.

G. Activités entreprises au Siège de l'ONU

1. Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

88. Le BSCI a fourni des services consultatifs au Département, en appliquant une méthode de gestion du changement structurée pour l'aider à assurer le succès de son programme de réformes. La méthode utilisée concernait le processus d'exécution des tâches et l'intégration de l'informatique. Elle comprenait une stratégie de communication visant à faciliter l'acceptation par le personnel des diverses mesures de réforme, ainsi qu'un plan d'action détaillé. Les consultants du BSCI ont organisé une série d'ateliers conçus sur mesure, en vue de faciliter l'élaboration d'un projet pour chaque section restructurée; de concevoir de nouveaux processus d'exécution des tâches et de trouver des solutions à des problèmes précis. Le Département applique une stratégie d'ensemble qui consiste à renforcer ses services en améliorant son processus interne d'exécution des tâches et en gérant les relations aussi bien interdépartementales qu'intergouvernementales. Le programme de

réformes comprend en outre des plans d'exploitation des technologies visant à accroître la productivité opérationnelle et à améliorer les services fournis.

2. Département de l'information

Audit des centres d'information des Nations Unies

89. L'audit complet des centres d'information des Nations Unies a montré que le Département devait redéfinir d'urgence le concept d'opération des centres afin d'en maintenir l'utilité. Il devait également actualiser leurs buts, stratégies et objectifs. L'audit a révélé plusieurs problèmes concernant l'allocation des ressources, comme le fait que les centres situés dans des pays développés étaient favorisés quant aux effectifs et au niveau des postes, et qu'une proportion importante des dépenses liées aux frais de location et d'entretien était imputable aux centres situés dans les capitales de pays développés. Le BSCI a appelé à donner désormais la priorité aux centres des pays en développement, où le public n'avait pas facilement accès aux technologies d'information et de communication. Il a suggéré que le Département examine différentes options, dont la restructuration des centres sur une base régionale et la formulation d'une politique consistant à faire payer les services fournis à d'autres organismes des Nations Unies. Le BSCI a résumé les résultats de l'audit dans un rapport à l'Assemblée générale (A/57/747), renfermant 15 recommandations à l'intention du Département. Toutes ces dernières, ainsi qu'un certain nombre de recommandations plus techniques concernant la gestion, ont été bien accueillies par le Département, qui a commencé à les appliquer.

Services consultatifs destinés au Département de l'information

90. Le BSCI a fourni des services consultatifs concernant la gestion du changement afin d'aider le Département de l'information à s'acquitter des tâches énoncées dans le programme de réformes du Secrétaire général et dans le rapport du Comité de l'information (A/AC.198/2002/2). En particulier, il a contribué à définir et à valider les objectifs du Département et des divisions et à améliorer la communication et la coordination au niveau interne ainsi qu'entre le Département et les services organiques, pour ce qui est de la planification et de l'application des stratégies de communication. Ses consultants ont aidé le Département à mettre au point un nouveau processus de planification détaillé, ainsi qu'un plan d'action qui lui permettra de répondre aux besoins des départements partenaires, tout en préservant sa capacité de faire face à des événements imprévus et évoluant rapidement. Les services ainsi fournis devraient aider le Département à obtenir les résultats prévus dans ses nouveaux exposé de mission et modèle opérationnel.

3. Département de la gestion

a) Évaluation d'ensemble

91. Au cours de la période à l'examen, le BSCI a adressé en tout au Département de la gestion 81 recommandations capitales émises à l'issue d'audits, 12 recommandations émises à l'issue d'inspections et une recommandation faisant suite à une enquête. Le Département a déjà mis en oeuvre 28 de ces recommandations, tandis que 28 autres sont en cours d'application. Aucune mesure n'a encore été prise en ce qui concerne les 38 restantes. De façon générale, le BSCI juge ce taux d'application satisfaisant. Presque toutes les recommandations capitales

visaient le Bureau des services centraux d'appui et le Bureau de la gestion des ressources humaines.

92. Cela étant, le BSCI est préoccupé par le rythme auquel les recommandations ont été appliquées en 2000, pour ce qui est en particulier des modifications qu'il avait été proposé d'apporter à la politique de l'Organisation concernant le versement d'une indemnisation en cas de décès ou d'invalidité résultant de blessures imputables au service dans une opération de maintien de la paix. Le Département a fait savoir que les propositions qui s'imposent ne seraient pas présentées à l'Assemblée générale avant 2004.

b) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

93. Après avoir évalué l'application de toutes les dispositions de la résolution 55/231 de l'Assemblée générale relatives à la budgétisation axée sur les résultats (A/54/474), le BSCI a conclu que le processus se déroulait d'une manière conforme à la résolution. Les problèmes rencontrés tiennent notamment à la nécessité de passer d'une optique centrée sur le décompte des apports et des produits à une optique axée sur les résultats, ce qui implique un changement important du mode de fonctionnement de l'Organisation, ainsi qu'à la longueur et à la complexité du cycle de budgétisation. Le Bureau note que pour passer à l'étape suivante de la mise en oeuvre, il est indispensable que l'auto-évaluation, l'autocontrôle et la mise au point du cadre logique fassent partie intégrante du style et des méthodes de gestion des directeurs de programme, qui doivent reprendre à leur compte les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès servant à mesurer les résultats de leurs programmes. Le Bureau améliore actuellement la présentation du rapport sur l'exécution du programme de manière à y rendre compte de la mesure des résultats.

c) Bureau de la gestion des ressources humaines

Services consultatifs

94. Parallèlement à l'évaluation de la gestion des ressources humaines dont il avait été chargé (voir par. 95 ci-dessous), le BSCI, comme le lui avait demandé le Département de la gestion, a fourni des services consultatifs pour amplifier la portée de cette évaluation. L'objectif était d'aider le Bureau de la gestion des ressources humaines à passer d'un rôle d'appui administratif à un rôle de partenaire stratégique. Dans la phase I, il s'agissait d'aider le Bureau à réviser son mandat. Dans la phase II, des directives relatives à l'application des réformes envisagées ont été mises au point et présentées aux responsables. D'après le Bureau, les services consultatifs fournis par le BSCI l'ont aidé à se recentrer sur les domaines qui avaient une valeur ajoutée stratégique et à formuler, grâce à une médiation impartiale et judicieuse, un plan cohérent pour l'étape suivante de la réforme de la gestion des ressources humaines.

Évaluation de l'application de toutes les dispositions de la résolution 55/258 de l'Assemblée générale concernant la gestion des ressources humaines

95. Dans son évaluation (A/57/726), le BSCI a conclu que, s'il était encore trop tôt pour pouvoir évaluer toutes les incidences de la réforme, le Bureau de la gestion des ressources humaines avait d'ores et déjà réalisé des progrès notables dans l'application d'un certain nombre d'initiatives : adoption d'une conception intégrée

du recrutement, de la promotion et de la mobilité; mise en oeuvre d'un programme de développement des capacités de gestion et utilisation de différents outils d'organisation des carrières à l'intention du personnel. Ces initiatives, entre autres, montrent que le Bureau ne se contente plus simplement d'assurer une fonction de supervision administrative mais a choisi de jouer un rôle plus stratégique, celui de partenaire. Le BSCI a recommandé au Bureau de mettre en place d'urgence des mécanismes appropriés en vue de faire face au nombre accru de candidatures reçues par l'intermédiaire du système Galaxy; de favoriser la mobilité en veillant à l'amélioration des conditions d'emploi dans les différents lieux d'affectation et à la rationalisation des procédures administratives; de faire en sorte que le PAS électronique soit lié à un système de récompenses tangibles et aux apports du personnel à la réalisation des objectifs institutionnels; de procéder systématiquement à des enquêtes auprès des clients en ce qui concerne différentes fonctions se rapportant aux ressources humaines; de veiller à ce que les ressources nécessaires soient dégagées pour la formation, l'organisation des carrières et la gestion des connaissances, dans le cadre d'une nouvelle politique de mobilité. Les résultats de l'évaluation ont servi de base à l'élaboration de la résolution 57/305 sur la gestion des ressources humaines, que l'Assemblée générale a adoptée le 15 avril 2003.

Enquête sur les rémunérations perçues par des retraités

96. Le BSCI a constaté qu'un retraité de l'ONU avait dépassé de très loin le plafond fixé par l'Assemblée générale pour la rémunération versée aux retraités, en travaillant comme traducteur free-lance et comme fonctionnaire pendant des périodes de courte durée pour le Secrétariat et différents fonds et programmes. Un tel état de choses est imputable à l'absence de partage de l'information entre le Secrétariat et les fonds et programmes concernant l'emploi de retraités. Bien qu'une disposition du Règlement du personnel traite de cette question, le BSCI n'en a pas moins recommandé au Département de la gestion de mettre au point, en liaison avec les départements du Secrétariat et les fonds et programmes, un mécanisme visant à garantir que la décision 51/408 de l'Assemblée générale relative à l'emploi de retraités soit respectée dans tous les cas de figure. Le Département a informé le BSCI qu'il avait élaboré une « note à l'intention des retraités » que devait signer tout retraité de l'ONU lorsqu'il acceptait une nomination pour une période de courte durée, de façon à garantir qu'il ne dépassait pas le plafond de rémunération fixé.

d) Bureau des services centraux d'appui

Gestion et contrôle des laissez-passer des Nations Unies

97. Le BSCI a procédé à deux audits de la gestion et du contrôle des laissez-passer des Nations Unies, dont un examen d'une portée limitée au Siège de l'ONU et un audit plus poussé à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Vienne. Étant donné que nombre des problèmes recensés dans le cadre de ce dernier audit avaient des incidences pour l'ensemble du système ou pour la formulation des politiques, la plupart des recommandations ont été adressées au Bureau des services centraux d'appui. Ainsi, le BSCI a constaté la nécessité de définir des règles, des politiques et des procédures à l'échelle de l'Organisation pour gérer les laissez-passer, principal titre de voyage délivré par l'ONU. Dans certains cas, plus d'un laissez-passer avait été délivré par erreur à une même personne, essentiellement en raison de l'inefficacité des procédures de restitution et du manque de recoupement des informations. On n'avait pas mis au point de

mécanismes de contrôle adéquats pour le renouvellement, l'annulation ou la restitution des laissez-passer après expiration. Le Bureau a également constaté que seul un faible pourcentage de laissez-passer étaient conservés en lieu sûr lorsqu'ils n'étaient pas nécessaires pour des déplacements et on n'avait pas défini avec précision à qui en incombait la garde. En outre, les procédures prévues en cas de perte ou de vol n'étaient pas systématiquement respectées. Il est également nécessaire d'améliorer les contrôles en ce qui concerne la délivrance, le renouvellement et la restitution des laissez-passer rouges, destinés aux hauts fonctionnaires de l'ONU. Ainsi, des laissez-passer rouges ont été délivrés à des fonctionnaires qui ne remplissaient pas les conditions requises pour en bénéficier et, dans certains cas, ces laissez-passer ont été conservés par leurs titulaires alors même qu'ils n'étaient plus au service de l'Organisation.

98. Le BSCI a formulé des recommandations de vaste portée visant à améliorer les contrôles de gestion sur les laissez-passer et à faire en sorte que les procédures régissant la demande, le renouvellement, la restitution et l'annulation des laissez-passer soient systématiquement respectées. D'une manière générale, l'Administration a souscrit aux recommandations du BSCI et a pris des mesures pour les appliquer.

Service de la sécurité et de la sûreté

99. Le BSCI a effectué un audit complémentaire pour déterminer si les recommandations qu'il avait formulées lors d'un précédent contrôle de gestion du Service de la sécurité et de la sûreté au Siège de l'ONU avaient été appliquées. Dans ses recommandations, il préconisait toute une série d'améliorations concernant différents aspects : recrutement et formation des agents de sécurité, amélioration de l'infrastructure, sensibilisation aux questions de sécurité, utilisation des cartes d'identité ONU et respect des règles de sécurité. Le Bureau des services centraux d'appui, dont relève le Service de la sécurité et de la sûreté, avait accepté toutes ces recommandations, sauf deux.

100. L'audit complémentaire a montré que la majorité des recommandations avaient été appliquées, la plupart des autres étant en cours d'application. Tout en examinant la suite donnée à ces recommandations antérieures, les vérificateurs ont formulé de nouvelles observations sur la sécurité matérielle du Secrétariat et des locaux loués, l'utilisation de cartes d'accès électroniques et de systèmes de reconnaissance perfectionnés, ainsi que l'utilisation du système Galaxy pour le recrutement d'agents de la sécurité. Compte tenu des points soulevés, le BSCI a formulé six recommandations supplémentaires, auxquelles le Service de la sécurité et de la sûreté a globalement souscrit.

Plan-cadre d'équipement de l'ONU

101. De janvier à juin 2003, le BSCI a effectué un suivi systématique des activités ayant trait au plan-cadre d'équipement, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002. Il s'agissait de déterminer si l'on pouvait estimer raisonnablement que le processus d'élaboration des plans, à ce stade initial, se déroulait de façon efficace et transparente et si des mécanismes adéquats de contrôle interne avaient été mis en place. Selon le BSCI, la procédure d'appel d'offres pour choisir les agences d'architecte et les bureaux d'étude qui assureront les services de construction et d'ingénierie avance de façon satisfaisante,

on peut raisonnablement estimer qu'elle s'est déroulée jusqu'ici de façon transparente, et les contrôles internes semblent adéquats. Le BSCI achève l'élaboration d'un rapport sur ses travaux qu'il soumettra à l'Assemblée générale pour examen pendant la cinquante-huitième session.

4. Bureau des affaires juridiques

102. Une évaluation approfondie du programme concernant le droit de la mer et les affaires maritimes mis en oeuvre depuis 1992 par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (A/AC.51/2003/3) a permis de conclure que celle-ci assume efficacement les responsabilités qui incombent au Secrétaire général en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et que les services qu'elle fournit donnent satisfaction à ceux qui les utilisent. Le BSCI a recommandé, entre autres, à la Division d'intensifier ses efforts pour promouvoir l'acceptation universelle de la Convention, d'affiner l'analyse de l'évolution des affaires maritimes qu'elle propose à l'Assemblée générale et d'élargir son programme de publication. Le Comité du programme et de la coordination (CPC) a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver l'ensemble des recommandations découlant de l'évaluation.

5. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

a) Secrétariat de la Caisse

103. Le secrétariat de la Caisse a fait des progrès satisfaisants dans l'application des recommandations capitales découlant de l'audit. Il a mis en place un comité qui se réunit sur une base annuelle et qui, de l'avis du BSCI, offre un cadre utile pour faire le point sur les efforts que continue de déployer le secrétariat afin d'appliquer les recommandations et pour examiner les obstacles éventuels auxquels il se heurte.

104. Une analyse des procédures de budgétisation de la Caisse par rapport aux pratiques optimales en vigueur a montré que la Caisse avait fait des progrès louables pour se doter d'une charte de gestion, définissant sa mission et ses objectifs primordiaux. Toutefois, le BSCI a relevé la nécessité d'apporter des améliorations dans certains domaines clefs : documentation et approbation des politiques, mise en place d'un cadre de budgétisation axé sur les résultats, contrôles internes et séparation des fonctions, interfaces entre les systèmes comptables et les systèmes informatiques⁹.

105. Un audit des modalités selon lesquelles la Caisse s'assure les services d'un actuaire-conseil ont fait apparaître que certaines procédures et pratiques concernant l'actuaire demandaient à être améliorées de façon à garantir que les intérêts de la Caisse soient protégés. Ainsi, bien que la Caisse ait fait appel au même cabinet d'actuaire depuis sa fondation en 1946, ce n'est qu'en 2002 qu'elle avait conclu un contrat en bonne et due forme avec celui-ci. De même, la Caisse n'avait pas procédé à des évaluations systématiques des prestations de l'actuaire, pas plus qu'elle n'avait déterminé dans quelles mesures ses services donnaient satisfaction, comme le prévoient pourtant les règles de l'ONU relatives à la passation des marchés et comme le voudraient les pratiques optimales en la matière. Le BSCI a recommandé à la Caisse de recourir à la procédure d'appel d'offres pour s'assurer les services d'un actuaire-conseil de façon à obtenir le meilleur rapport qualité-coût; il constate avec satisfaction que la Caisse a accepté la plupart de ses recommandations.

b) Service de la gestion des placements

106. Le BSCI a soumis un rapport à l'Assemblée générale (A/58/81) sur les audits auxquels il avait procédé concernant la passation des marchés, l'administration des contrats et la gestion des placements. Ces audits ont mis en évidence un certain nombre de problèmes requérant l'attention immédiate des responsables et qui avaient fait l'objet d'un examen dans le rapport annuel précédent (A/57/451, par. 120 et 121). Tout en notant avec satisfaction que le Service de la gestion des placements a accepté la plupart de ses recommandations, le BSCI est préoccupé de voir que l'application des recommandations qu'il juge capitales ne progresse pas de façon satisfaisante. Il avait demandé au Service de lui fournir, pour l'établissement du présent rapport, des informations à jour sur l'application des recommandations découlant des audits; or, le Service n'a pas réagi à cette demande.

107. Étant donné les risques inhérents à la gestion d'un portefeuille qui représente une valeur totale d'environ 23 milliards de dollars, le BSCI se focalise actuellement sur les audits dans le domaine des placements. Les audits en cours portent sur la gestion des liquidités au Service de la gestion des placements et au secrétariat de la Caisse, la mesure du rendement des placements et les placements directs dans l'immobilier.

c) Décision du Comité permanent de la Caisse sur la fourniture de services de contrôle interne

108. Le BSCI a relevé avec préoccupation que le Comité permanent de la Caisse avait décidé à sa 186^e session, tenue en 2003, qu'à compter de l'exercice biennal 2004-2005 un petit groupe de contrôle interne devrait être créé au sein du secrétariat de la Caisse. Cette décision a été prise en dépit de la recommandation du secrétariat de la Caisse, qui estimait que la meilleure solution serait de continuer de confier le contrôle interne de la Caisse au BSCI. Ce dernier constate également avec préoccupation que cette décision a été prise malgré les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires selon lesquelles, lorsqu'il avait examiné la question, il n'avait entendu aucun argument incontestable qui portait à mettre fin aux services d'audit interne assurés par le BSCI (A/57/490, par. 26). Le Comité consultatif a recommandé en outre au Comité des commissaires aux comptes de procéder à une évaluation de la capacité et des compétences professionnelles nécessaires au BSCI pour assurer des services d'audit interne des activités d'administration et de placements de la Caisse, selon les normes généralement admises pour l'audit interne de caisses de retraite, et de faire rapport sur cette évaluation lors de sa prochaine vérification portant sur l'exercice biennal 2002-2003. Le Comité des commissaires aux comptes n'a pas encore procédé à cette évaluation et n'a donc pas rendu compte de ses conclusions.

H. Bureaux extérieurs

1. Office des Nations Unies à Genève

a) Gestion des espaces de bureaux

109. L'audit effectué par le BSCI a montré que la gestion des espaces de bureau à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) n'en était encore qu'à ses débuts. La superficie moyenne occupée par fonctionnaire variait considérablement selon les

cas. La plupart des fonctionnaires occupaient un espace plus important que la norme correspondant à leur échelon et certains occupaient un bureau individuel alors qu'ils n'étaient pas autorisés à le faire. En outre, les procédures d'affectation des espaces n'étaient pas consignées par écrit et les procédures de réquisition d'espace de bureau n'étaient pas transparentes. Apparemment on manquait d'espaces de bureau mais, en réalité, les espaces disponibles étaient suffisants pour répondre aux besoins. La pénurie apparente était imputable essentiellement aux normes très généreuses qui avaient été fixées en 1976 et qui étaient désormais anachroniques. En outre, le BSCI a constaté que des espaces de bureau étaient inutilisés ou sous-utilisés dans certains bâtiments et qu'il existait une réserve de 134 locaux destinés à servir de secrétariat temporaire pour les grandes conférences, chiffre qu'il a jugé excessif. Les espaces d'entreposage n'étaient pas utilisés de façon efficace et étaient dispersés dans tous les bâtiments.

110. La gestion des bâtiments à l'ONUG peut être améliorée grâce à une utilisation plus créative, plus coopérative et plus rationnelle des espaces existants. Outre des initiatives récentes telles que l'aménagement d'un plus grand nombre de bureaux paysagés et l'uniformisation des mobiliers, l'ONUG doit se doter d'une stratégie à long terme pour la gestion des espaces, associer davantage les départements utilisateurs à la prise de décisions dans ce domaine et réévaluer l'utilisation actuelle des espaces. L'ONUG doit également réviser les normes en vigueur et adopter les pratiques concluantes d'autres organismes des Nations Unies à Genève qui gèrent leurs espaces de bureau de façon rationnelle. L'ONUG a souscrit à la plupart des recommandations du BSCI et s'emploie actuellement à les appliquer.

b) Enquête sur l'utilisation abusive d'un ordinateur de bureau

111. Le BSCI a procédé à une enquête suite à des allégations selon lesquelles un fonctionnaire de l'ONUG consultait des sites pédophiles à partir d'un ordinateur de bureau. L'enquête a confirmé ces allégations, à la suite de quoi le fonctionnaire incriminé a décidé de prendre une retraite anticipée. Le BSCI a formulé deux recommandations à l'Administration visant à protéger l'ONU contre des actions de la part de son personnel ou de fournisseurs qui compromettraient son travail en faveur de l'enfance. Ces deux recommandations ont été appliquées.

2. Office des Nations Unies à Vienne

112. L'audit consécutif à la mise en place du Système intégré de gestion (SIG) à l'Office a essentiellement consisté à déterminer si les utilisateurs dudit système en étaient raisonnablement satisfaits et si les cadres de l'Office avaient pris des dispositions suffisantes en matière de sécurité. Le BSCI a fait une série de recommandations portant sur des questions telles que la nécessité de se doter d'un plan de continuité des opérations et de continuer d'améliorer les niveaux de satisfaction des usagers. Au cours de la période à l'examen, l'Office a fait des efforts notables en vue d'appliquer les recommandations du Bureau. Il a ainsi appliqué 14 des 15 recommandations formulées (dont 6 recommandations jugées essentielles). La seule recommandation en suspens a trait à l'achèvement du plan de continuité des opérations. L'ONUV a confirmé que le nécessaire était fait pour que ce plan entre en vigueur au 31 décembre 2003.

3. Office des Nations Unies à Nairobi

a) Évaluation globale

113. L'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) a accepté en totalité ou en partie 44 des recommandations capitales découlant de l'audit et cinq de ces recommandations ont été appliquées. Le BSCI considère que la mise en oeuvre progresse de façon satisfaisante pour 26 des recommandations, qui concernent l'amélioration de la gestion des services et des installations de conférence et l'informatique, entre autres. La mise en oeuvre des 14 recommandations concernant la gestion du personnel sera examinée ultérieurement en 2003 pour évaluer les progrès accomplis.

b) Portée de l'audit

Section de l'administration du personnel

114. Le BSCI a constaté que les procédures en vigueur pour gérer les prestations dues aux fonctionnaires, qui se sont élevées au total à environ 6 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2000-2001, avaient aidé l'ONUN à s'assurer que les bénéficiaires se conformaient aux règlements et aux règles de l'ONU. Toutefois, l'ONUN opérait de manière essentiellement réactive et devait prêter une plus grande attention aux relations avec les clients et à la planification. Afin d'améliorer l'efficacité et la rentabilité, l'ONUN est convenu de renforcer les arrangements en vigueur pour la rationalisation des procédures de demande de prestations, la publication de directives concernant les différentes prestations et le suivi du processus de règlement des prestations.

Division des services de conférence

115. Un audit des services de conférence à Nairobi a fait apparaître que les fonctions et les attributions respectives de l'ONUN et du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences n'étaient pas clairement définies. Les tarifs facturés par la Division des services de conférence pour ses travaux de traduction à l'ONU-Habitat, au PNUE et à d'autres organismes des Nations Unies étaient trop bas, ce qui avait entraîné pour l'ONUN un manque à gagner pouvant aller jusqu'à 66 dollars par page. Le manque de planification et les erreurs de gestion dans des domaines tels que la facturation et les remises avaient abouti à un déficit comptable d'environ 2,5 millions de dollars entre janvier 2000 et octobre 2002. Toutefois, il n'est pas possible d'appliquer la méthode du coût de revient complet, étant donné que ces services de traduction sont disponibles sur le marché local pour un coût bien moindre. L'Organisation des Nations Unies et les principaux utilisateurs des services de conférence doivent décider quel est le niveau de prestations dont ils ont besoin et dans quelle mesure ils sont disposés à les subventionner. Les mesures prises par le Directeur général de l'ONUN, en partie à la suite des recommandations du BSCI, ont permis de réduire d'environ 1 million de dollars le déficit susmentionné et d'autres économies devraient être réalisées en raison de coûts salariaux moins élevés en 2004.

Gestion des installations

116. Les procédures actuelles en matière d'organisation et de gestion doivent être renforcées de manière à améliorer le système de responsabilité. En 2002, l'ONUN a

perçu des recettes d'un montant estimatif de 2,2 millions de dollars, mais a dû déboursier 3,5 millions de dollars pour les charges et l'entretien. De l'avis du BSCI, ce déséquilibre est dû fondamentalement au fait que le revenu des loyers va au Siège, de sorte que personne n'est véritablement responsable de la gestion rationnelle des coûts pour le complexe de Nairobi. Afin de responsabiliser l'ONUN, il faudrait lui déléguer le pouvoir de fixer les loyers et il devrait étudier la possibilité de placer le revenu de ces loyers dans un fonds d'amortissement pour les travaux et la maintenance. Les responsables de l'ONUN ont avisé le BSCI qu'ils consulteraient le Département de la gestion quant à la possibilité d'appliquer cette recommandation, dans la mesure où elle aurait une incidence sur les politiques et les procédures définies à l'échelle de l'ensemble du Secrétariat en ce qui concerne le budgétisation et le fonctionnement des équipements des Nations Unies dans le monde entier.

c) Investigations

117. Le BSCI a poursuivi les discussions avec l'ONUN concernant l'application de deux recommandations formulées en 2001 à la suite d'une enquête sur les demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux et dentaires présentées par un fonctionnaire de l'ONUN. Le BSCI avait recommandé que ces demandes soient rejetées comme non vérifiables et que les sommes versées au fonctionnaire soient récupérées. L'ONUN a fait savoir qu'il n'acceptait pas la recommandation du BSCI, estimant que l'enquête n'avait pas démontré de manière concluante qu'il y avait eu fraude. Le BSCI maintient que les éléments recueillis lors de l'enquête et dans l'échange ultérieur de correspondance avec l'ONUN prouvent clairement que le fonctionnaire a soumis sciemment des demandes de remboursement frauduleuses. Le Tribunal administratif des Nations Unies a également conclu à diverses reprises qu'il incombe à un fonctionnaire de s'assurer que les demandes de remboursement qu'il soumet sont correctes. En conséquence, le fonctionnaire visé devrait être tenu pleinement responsable de ces demandes frauduleuses.

118. Au cours des trois dernières années, le BSCI a formulé un certain nombre de recommandations visant à limiter les risques de concussion et de corruption dans le domaine des achats à l'ONUN. Une enquête a fait apparaître qu'un soumissionnaire avait pris en charge les frais de déplacement de deux fonctionnaires chargés des achats pour qu'ils visitent les locaux de son entreprise et, par la suite, c'est lui qui avait obtenu le marché. L'ONUN a fait observer que dès lors que l'encadrement avait autorisé le déplacement des fonctionnaires chargés des achats, il n'y avait pas eu faute professionnelle de la part de ces derniers. Toutefois, le BSCI soutient que ce déplacement constituait une violation des règles relatives à la passation des marchés. Les offres des autres soumissionnaires n'avaient pas été examinées de façon objective parce qu'ils avaient refusé de prendre en charge le déplacement des deux fonctionnaires pour qu'ils visitent leurs locaux. Ils faisaient valoir qu'en tant que fournisseurs éventuels, une telle prise en charge nuirait à l'objectivité de la procédure de passation du marché. Plusieurs membres du Comité local des marchés partageaient cette opinion.

119. Dans un autre cas, un soumissionnaire a modifié ses prix après l'ouverture des plis et a obtenu le marché. L'ONUN a fait observer qu'il n'y avait pas eu faute professionnelle de la part des responsables des achats. Le BSCI soutient que ces fonctionnaires n'auraient pas dû modifier le prix de l'offre sept jours après

l'ouverture des plis, d'autant plus que le prix était en l'occurrence le critère déterminant pour l'adjudication.

4. Fonds et programmes opérationnels de l'Organisation des Nations Unies

a) Audit du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

120. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a été créé en juin 1998 pour recevoir des subventions de la Fondation pour les Nations Unies prélevées sur un don de 1 milliard de dollars de M. Ted Turner. Le Fonds sert de mécanisme central permettant de faciliter l'organisation, l'exécution, le suivi et l'établissement de rapports concernant les projets et activités financés par la Fondation. Au 31 décembre 2001, il avait programmé des subventions se montant au total à 423,8 millions de dollars, pour 222 projets exécutés par plus de 30 partenaires. Il ressort de l'audit effectué par le BSCI, qui portait sur la période s'achevant le 31 décembre 2001, que le Fonds s'était, de manière générale, montré efficace dans la coordination des activités relatives aux projets financés par son intermédiaire et exécutés par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de développement de l'ONU. Le Fonds avait également associé le secteur privé à l'action de l'Organisation.

121. L'audit a toutefois révélé qu'il fallait définir de manière plus formelle le mandat, l'organigramme et le programme de travail du Fonds et que les contrôles internes utilisés pour le suivi des ressources des fonds d'affectation spéciale n'étaient pas totalement efficaces. Le BSCI a également constaté que le Fonds n'avait pas conclu d'accord écrit avec deux de ses partenaires concernant l'exécution de projets correspondant à près de 3,4 millions de dollars de subventions et que sur les 148 rapports annuels sur l'état d'avancement des projets qui devaient être présentés par les agents d'exécution partenaires le 31 janvier 2002 au plus tard, 33 seulement (soit 22 %) avaient été soumis dans les délais. Par ailleurs, alors que le Fonds sollicite effectivement la coopération du secteur privé, cette importante activité ne figurait pas à son programme de travail. La direction du Fonds a signalé qu'elle avait inclus cet élément de ses activités dans son plan de travail à compter de 2002. Elle est en outre convenue de régler les problèmes signalés dans le rapport et était en train d'appliquer les recommandations correspondantes du BSCI.

b) Investigation au Fonds des Nations Unies pour la population

122. Le BSCI a enquêté sur des informations selon lesquelles un représentant du FNUAP avait, à titre de faveur personnelle, offert du travail à un membre du gouvernement d'un pays hôte. Il aurait agi ainsi et fourni des sommes en espèces, des articles électroniques et un véhicule au ministre pour des raisons tenant aux liens qu'il entretenait avec celui-ci. Le représentant avait également « gonflé » une facture d'achat de matériel de bureau et avait conçu un système permettant d'obtenir frauduleusement du FNUAP des versements au titre de l'enseignement de leur langue maternelle à des personnes à charge. Le BSCI a obtenu des preuves concordantes confirmant ces allégations. Le représentant a été licencié sans préavis mais a fait appel de cette décision.

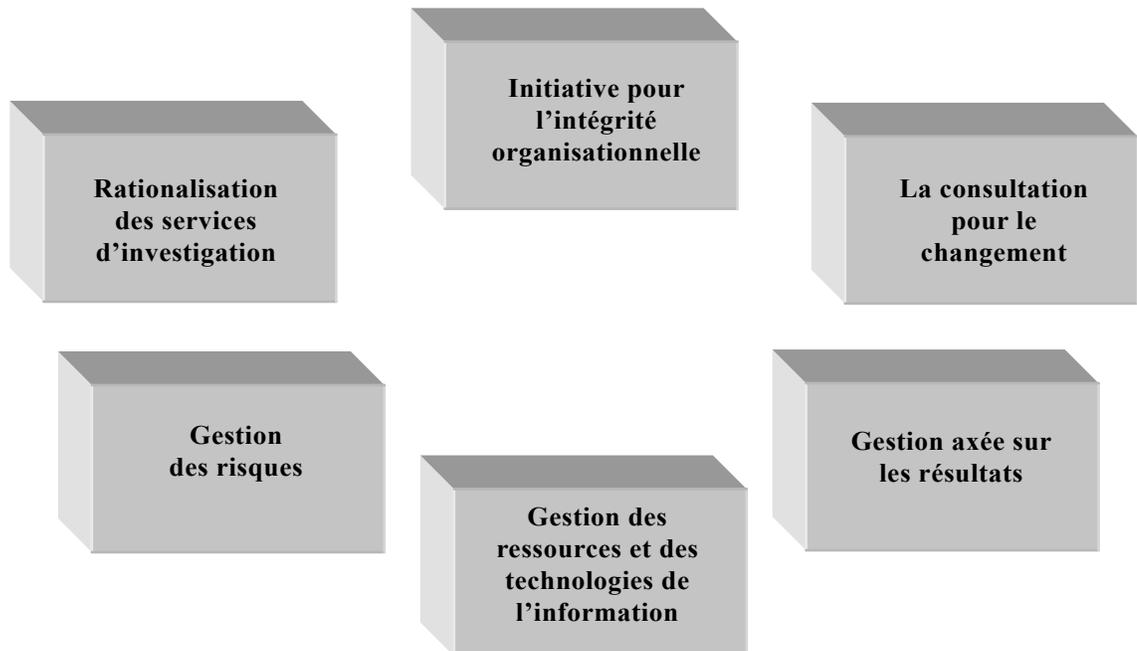
c) **Investigation à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

123. Dans le cadre d'une investigation menée précédemment par le BSCI à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à propos d'une tentative de fraude portant sur une avance de 4,7 millions de dollars sur le montant d'un marché fictif de transport aérien pour la livraison de biens humanitaires, le BSCI a fourni des services d'investigation et des témoignages aux autorités nationales compétentes. L'auteur de cette tentative de fraude est à présent en fuite et est recherché par l'État Membre concerné.

III. Défis à relever et initiatives stratégiques futures

124. Afin d'atteindre les buts et objectifs du programme relatif au contrôle interne et de contribuer activement à la réalisation des priorités de l'Organisation pour 2003, le BSCI a élaboré une stratégie comportant cinq volets principaux : i) un système de gestion des risques servant à guider les activités de contrôle, essentiellement en matière d'audit, d'inspection et d'évaluation; ii) un programme pour l'intégrité organisationnelle permettant de lutter contre la fraude et la corruption; iii) une gestion axée sur les résultats, par un renforcement du suivi et de l'évaluation; iv) des services de conseil en gestion du changement; et v) une rationalisation des services d'enquête et la définition des priorités dans ce domaine (voir fig. 5). Afin d'asseoir solidement cette stratégie, le BSCI a aussi pris des initiatives visant à renforcer la gestion des ressources et des technologies de l'information.

Figure 5
Initiatives stratégiques pour 2003-2004



A. Gestion des risques

125. Comme on l'a vu plus haut, aux paragraphes 10 et 11, le BSCI vient d'adopter un système de planification des travaux en fonction des risques afin de rationaliser davantage l'affectation de ses ressources et d'améliorer le ciblage des missions de contrôle. Les cadres du Bureau, sous la conduite du Secrétaire général adjoint, ont procédé à une analyse des risques dans « le monde du contrôle » au cours du dernier trimestre de 2002, ce qui a permis d'identifier et de classer par ordre de priorité les domaines de programmation et de fonctionnement jugés les plus vulnérables à la fraude, au gaspillage, aux irrégularités, à l'inefficacité et à la mauvaise gestion (on trouvera dans l'annexe IV une liste des domaines à risque ainsi identifiés et des projets du BSCI consacrés à l'atténuation de ces risques).

126. Le système de gestion des risques a pour objet de renforcer les mécanismes de responsabilisation et d'établissement de rapports sur les activités de contrôle. Au cours de l'année à venir, le BSCI perfectionnera ce système, qui doit servir à l'élaboration de ses plans de travail annuels et de ses stratégies de contrôle. Le BSCI a en particulier accru la portée de ses activités consacrées aux aspects militaires des opérations de maintien de la paix, qui constituent un domaine à risque non négligeable pour l'Organisation compte tenu de leur niveau de visibilité, de coût et de complexité. La méthode d'évaluation des risques mise en oeuvre à titre expérimental dans la MINUK sera appliquée à d'autres missions de maintien de la paix. Le BSCI compte aussi recruter un expert militaire qui apportera des connaissances spécialisées en planification, gestion des ressources et logistique militaires. La contribution de cet expert, qui travaillera en collaboration avec les vérificateurs, inspecteurs et évaluateurs du Bureau, permettra de disposer d'une évaluation, établie de manière indépendante et en connaissance de cause, du degré d'efficacité du fonctionnement des activités militaires dans les missions.

127. Ce mécanisme de gestion des risques permet aussi de faciliter le travail en équipes transdisciplinaires aussi bien entre les divisions du BSCI qu'avec les départements clients de ce dernier. À titre d'exemple, la Division de l'audit interne et celle des investigations collaborent à un projet conjoint de contrôle des services de transport aérien. Dans le même ordre d'idées, des vérificateurs, des inspecteurs et des évaluateurs collaborent à un bilan conjoint de l'impact de la restructuration récente du Département des opérations de maintien de la paix sur l'appui que celui-ci apporte aux dites opérations, s'agissant notamment de l'utilisation efficace et performante des ressources. Ces deux interventions ont été demandées par l'Assemblée générale et feront l'objet d'un rapport à la reprise de la cinquante-huitième session de l'Assemblée.

128. La difficulté consiste à faire accepter dans toute l'Organisation l'institutionnalisation de cette pratique de la gestion des risques, de manière à repérer et réduire systématiquement les facteurs de risque opérationnel et gestionnaire élevé. Le BSCI compte associer de plus en plus ses clients à la gestion des risques, dans le cadre de projets conjoints et en plaidant pour l'introduction d'une conscience du risque dans leurs activités.

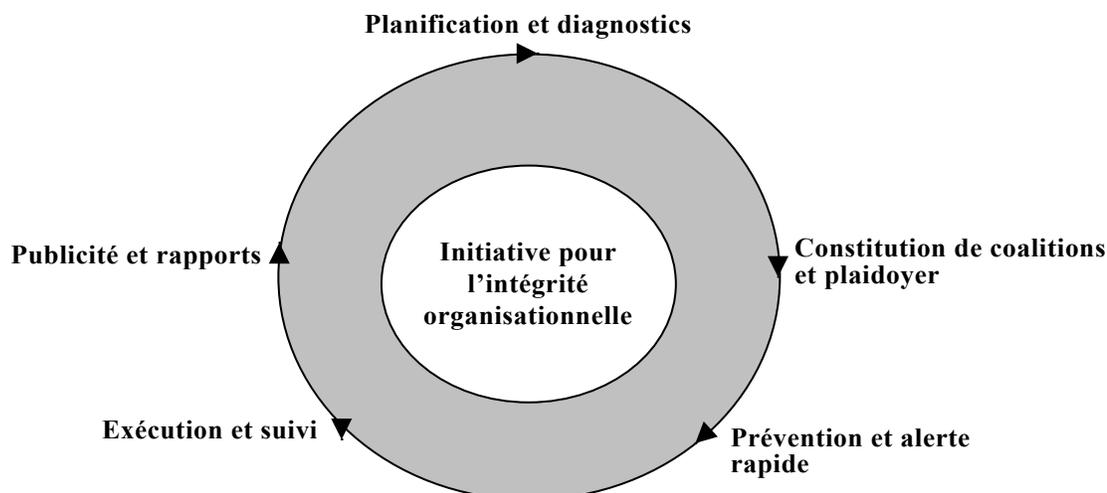
B. Initiative pour l'intégrité organisationnelle

129. En mai 2003, l'Organisation des Nations Unies a lancé l'initiative pour l'intégrité organisationnelle en vue de promouvoir davantage l'intégrité de son personnel et de mieux protéger ses ressources et sa réputation. L'intégrité et la morale sont des éléments capitaux de l'action que le Secrétaire général mène en permanence pour réformer et consolider au sein de l'Organisation une culture visant les plus hautes normes de performance, de responsabilisation et de résultats. L'Organisation doit mettre ses actes en conformité avec ses paroles en matière de bonne gouvernance et de responsabilisation, en favorisant un attachement résolu à des normes éthiques élevées et en encourageant les cadres supérieurs à devenir des « champions de l'intégrité » dans leurs actes et leurs décisions.

130. Comme le montre la figure 6, cette initiative, mise en oeuvre grâce à une contribution financière du Gouvernement norvégien, constitue un programme global couvrant toute une série d'interventions. Elle sera mise en oeuvre au cours des deux prochaines années. Dans un premier temps, en juin 2003, des hauts fonctionnaires des Nations Unies occupant des postes clefs ont participé à un programme de la Kennedy School of Government (Université Harvard) sur la lutte contre la corruption et l'intégrité organisationnelle. Ce programme, cofinancé par l'ONU, était assuré par d'éminents experts et praticiens dans le domaine des politiques publiques et rassemblait un vaste auditoire international comprenant des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, d'entreprises privées et d'organisations non gouvernementales. Une formation analogue sera conçue et mise en oeuvre à l'intention des fonctionnaires des Nations Unies au cours de l'année qui vient et un programme d'enseignement centré sur des valeurs et compétences essentielles de l'Organisation, en particulier l'intégrité et la responsabilité, sera incorporé aux programmes actuels de perfectionnement du personnel. Cette formation permettra de mieux faire connaître les mécanismes de responsabilisation existants et de fournir des principes directeurs que les cadres et le reste du personnel devront appliquer chaque fois qu'ils rencontreront des cas de fraude ou de corruption.

131. Au cours du second semestre de 2003, le BSCI, avec le concours de consultants, s'emploiera à élaborer et mener à bien une enquête sur la perception de l'intégrité afin de se faire une idée des perceptions et attitudes du personnel des Nations Unies concernant l'intégrité organisationnelle. Les résultats de cette enquête seront intégrés aux cours de formation et serviront de référence pour les stratégies préventives. Une campagne de publicité à l'échelle de toute l'Organisation contribuera aussi à faire en sorte que les buts, les objectifs et les résultats de l'initiative pour l'intégrité organisationnelle soient constamment portés à l'attention de tous les fonctionnaires.

Figure 6
Composantes de l'initiative pour l'intégrité organisationnelle



C. Gestion axée sur les résultats

132. Soucieux de voir la méthode de gestion axée sur les résultats produire l'effet souhaité au sein de l'Organisation, le BSCI a insisté sur le fait que les cadres supérieurs et les cadres opérationnels doivent constamment surveiller l'état d'avancement des objectifs fixés et le degré de réalisation des résultats escomptés, évaluer l'efficacité et l'impact de leurs activités et intégrer les enseignements tirés de cette évaluation à leurs plans futurs. Par ses activités de suivi et d'évaluation, le BSCI a pris des mesures propres à favoriser l'émergence d'une culture de l'autosurveillance et de l'auto-évaluation dans l'ensemble du Secrétariat en vue de renforcer la responsabilisation et l'excellence dans la gestion. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, le BSCI a amélioré le Système intégré de suivi, fourni des conseils méthodologiques et techniques et assuré des cours de formation portant sur le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation de l'exécution des programmes, le but étant de faire en sorte que les directeurs de programme soient davantage conscients des engagements qu'ils prennent dans le cadre des programmes de travail biennaux et de renforcer leur capacité à suivre le degré de réalisation des objectifs fixés. Le prochain rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2002-2003 fera apparaître ce changement de priorité, qui privilégie les résultats obtenus par rapport aux produits « exécutés ».

133. L'auto-évaluation ne saurait être effective et durable que si elle est engagée et appliquée résolument par les directeurs de programme. De ce point de vue, le BSCI considère que son rôle est celui d'un agent du changement qui aide les directeurs de programme intéressés à acquérir les talents et connaissances nécessaires pour mener à bien l'autosurveillance et l'auto-évaluation. Le BSCI a mis au point un projet pilote de centre d'assistance et d'ateliers de formation visant à améliorer la capacité

du Secrétariat en matière d'autosurveillance et d'auto-évaluation. Dans le cadre de ce projet, le BSCI aide actuellement le Département de l'information à procéder à une analyse de son impact et à la mise en place de son bilan annuel de l'impact des programmes. L'objectif du Bureau est de généraliser cette pratique des bilans annuels destinés à orienter les activités futures, afin d'aider les départements à pratiquer l'auto-évaluation et d'autres analyses permettant d'examiner les résultats obtenus, d'en tirer les enseignements et de réviser et mettre à jour les stratégies pour la suite des programmes.

134. Le BSCI est en train de lancer des évaluations thématiques pour se faire une meilleure idée des activités qui nécessitent l'intervention simultanée de plusieurs programmes de l'Organisation. Ces évaluations permettront de déterminer de manière plus précise l'efficacité du Secrétariat dans son ensemble et s'ajouteront donc à l'examen complet et approfondi par le BSCI de certains domaines précis du programme. Le Bureau a consulté tous les départements et bureaux du Secrétariat afin d'identifier les thèmes qui correspondent aux préoccupations actuelles de l'Organisation, tels que la consolidation de la paix après les conflits ou la gestion intégrée des ressources en eau. Le Comité du programme et de la coordination a décidé de reporter à sa quarante-quatrième session le choix d'un sujet, et a demandé au BSCI d'explicitier les sujets en précisant dans le détail le contexte, l'objectif, la portée, la méthodologie et l'utilisation prévue des conclusions des projets pilotes d'évaluation proposés.

D. La consultation pour le changement

135. Le BSCI appuie les efforts de réforme du Secrétaire général en fournissant à l'Organisation des services de conseil en gestion et une procédure structurée de changement qui aident à atteindre les objectifs de la réforme. Ces services de gestion du changement permettent aux clients d'appliquer de manière confidentielle, organisée et systématique un certain nombre de connaissances, d'outils et de ressources nécessaires pour enclencher et soutenir le changement et, ainsi, appuyer les efforts de réforme au niveau des départements. S'inspirant du modèle des cabinets de consultants extérieurs, cette section travaille en étroite collaboration avec le département client pour assurer la maîtrise du projet. Les clients tirent parti du fait que le Bureau connaît parfaitement le système des Nations Unies, notamment ses politiques et ses pratiques. Cette formule consiste à réunir des personnes clés pour élaborer des solutions et planifier leur mise en oeuvre.

E. Rationalisation des services d'investigation et classement des affaires par ordre de priorité

136. La Division des investigations a été chargée d'enquêter sur 630 nouvelles affaires, soit une augmentation de 17 % par rapport à la période qui faisait l'objet du rapport précédent. À tout moment, outre la cinquantaine d'affaires effectivement sous investigation, 200 autres attendent que des ressources suffisantes soient débloquées pour leur règlement. Afin de mieux s'occuper de ces dossiers ouverts et de limiter les risques pour l'Organisation, chaque affaire portée à l'attention de la Division est analysée attentivement, selon une méthode d'évaluation des risques, pour comparer les allégations aux faits connus, en fonction d'un certain nombre de

critères tels que la crédibilité, l'impact de l'information sur le programme, son impact sur la perception de l'Organisation par le public et, ce qui est plus important, le risque couru si une enquête n'est pas diligentée. Cette procédure est menée à bien avant le démarrage de toute activité d'investigation et elle exige un examen minutieux de tous les renseignements pertinents relatifs à la plainte.

137. Avec une moyenne de plus de 50 nouvelles affaires chaque mois, et compte tenu des ressources actuellement affectées aux investigations, le retard ne peut être résorbé. S'agissant des affaires touchant le maintien de la paix, le BSCI pense pouvoir être en mesure de mieux régler le problème une fois que plusieurs nouveaux postes financés par le compte d'appui aux dites opérations auront été approuvés pour la période allant de juillet 2003 à juin 2004. Par ailleurs, trois nouveaux postes d'enquêteur professionnel destinés aux deux tribunaux permettront au BSCI de résorber le retard dans ces deux entités.

Formation en vue du renforcement des capacités d'investigation et activités de sensibilisation directe

138. La Division des investigations a poursuivi son initiative dans le domaine de la formation visant à améliorer la capacité de l'Organisation à procéder à des investigations de base. Soixante-sept participants, à savoir des personnes chargées de procéder à des investigations, des agents de sécurité auprès des missions par exemple, ont suivi le cours de formation aux investigations de base organisé à l'Office des Nations Unies à Genève ainsi qu'auprès de la MINUSIL et de la MINUK. Le BSCI peut ainsi confier des questions complexes à ces missions, la Division des investigations continuant pour sa part de s'occuper des questions les plus difficiles et délicates. Au cours de la période à l'examen, la Division a lancé un programme de sensibilisation directe visant à expliquer l'action, le mandat et les procédures d'investigation du BSCI, ainsi que ses rapports avec le système de justice, programme qui s'adresse dans un premier stade aux cadres du Secrétariat.

Proposition relative aux sanctions applicables aux fonctionnaires internationaux auteurs d'infractions pénales

139. La Division des investigations du BSCI et la Division des questions juridiques générales du Bureau des affaires juridiques, avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ont présenté au nom du Secrétaire général un projet d'articles de la future convention contre la corruption que les États Membres sont actuellement en train de négocier et qui doit être signée au Mexique en décembre 2003. Aux termes de ce projet, les fonctionnaires internationaux seraient inclus dans les textes imposant des sanctions pour corruption et détournement de fonds et les organisations internationales, tout comme les États parties, seraient admis à demander la restitution des avoirs qui leur auraient été volés. Ce projet est conçu pour permettre à l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales d'engager des poursuites pénales contre des fonctionnaires auteurs de tels actes illicites et de recouvrer les sommes qui leur seraient éventuellement dues sans que les immunités et privilèges dont elles jouissent en pâtissent.

F. Gestion des ressources et des technologies de l'information

140. Le BSCI a pris un certain nombre de mesures qui doivent lui permettre de gérer plus efficacement ses ressources financières, notamment en regroupant dans le compte d'appui au cours du prochain exercice financier les besoins budgétaires du maintien de la paix afférents aux vérificateurs et enquêteurs. À cet égard, le BSCI veille à ce que ses ressources en personnel soient affectées aux zones géographiques dans lesquelles ce personnel aura à mener ses activités de contrôle. Par ailleurs, le BSCI a constitué deux fonds d'affectation spéciale pour administrer les fonds extrabudgétaires qui lui sont versés par les États Membres pour ses initiatives stratégiques, à savoir le renforcement des compétences professionnelles en matière de contrôle et l'initiative pour l'intégrité organisationnelle.

141. Le BSCI fait un usage intensif de son guide de la progression des carrières pour améliorer la gestion du recrutement, de la mobilité, des promotions et de la formation du personnel. Il a mis en place un comité de gestion du personnel qui se réunit tous les mois pour, entre autres, déterminer dans quelle mesure le guide est bien utilisé.

142. Le BSCI s'emploie également à améliorer la qualité et l'efficacité de ses activités par deux grandes initiatives en matière de technologies de l'information, à savoir un système de documents de travail électroniques, qui est un projet de gestion des audits assistée par ordinateur visant à simplifier cette gestion et à en améliorer la qualité; et un système de suivi des recommandations, qui est un outil interactif destiné à améliorer le suivi des recommandations du BSCI et à automatiser des procédures manuelles qui prennent un temps considérable. Les autres projets relatifs aux technologies de l'information portent notamment sur le suivi électronique des projets en vue de faciliter la planification et le suivi des missions de contrôle; un système amélioré d'enregistrement et d'acheminement de la correspondance et des documents, fonctionnant sur Lotus Notes; et Time Sheet Professional, qui est un système de calcul du temps à imputer aux projets. Les trois divisions ont également testé le système e-PAS, qui a été mis au point par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour automatiser le système de notation des fonctionnaires.

Notes

- ¹ On trouvera une description des critères retenus pour les recommandations jugées capitales dans le dernier rapport annuel présenté par le BSCI à l'Assemblée générale (A/57/451, par. 6).
- ² Comme le prescrit l'Assemblée générale, le BSCI fait rapport tous les six mois au Secrétaire général sur l'état d'application de ses recommandations. Un rapport séparé avait été établi pour la période de six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2002; il a été inclus dans le présent rapport.
- ³ A/56/5/Add.5.
- ⁴ A/57/5/Add.5.
- ⁵ La résolution 1472 (2003) du Conseil de sécurité a apporté des modifications au programme « pétrole contre nourriture » notamment et habilité le Secrétaire général à prendre des mesures en vue de faciliter la distribution et la réception des fournitures commandées par le Gouvernement iraquien pour répondre aux besoins humanitaires de la population.
- ⁶ Les réclamations F1 concernent les pertes subies en relation avec le départ ou l'évacuation de personnes et les dommages aux biens appartenant aux gouvernements et aux organisations internationales.

-
- ⁷ Les demandes d'indemnisation E3 sont présentées par des sociétés non koweïtiennes et concernent la construction et l'ingénierie.
- ⁸ Dans sa résolution 1244 (1999), le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général, agissant avec le concours des organisations internationales compétentes, à établir une administration internationale au Kosovo. Le BSCI peut procéder à des investigations dans le cadre du contrôle des activités de la MINUK.
- ⁹ En 2002, le BSCI a collaboré avec le Bureau de la vérification interne des comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour vérifier la soumission des documents de cessation de service par l'UNICEF à la Caisse. Les recommandations formulées à l'issue de cette opération préconisaient une amélioration des procédures appliquées par l'UNICEF; elles ont été reprises dans l'audit plus large relatif à la Caisse effectué par le BSCI (E/ICEF/2003/AB/L.11).

Annexe I

Rapports exigés

Les catégories de renseignements devant figurer dans les rapports annuels du BSCI sont définies dans les documents ci-après :

Audits

1. Circulaire du Secrétaire général ST/SGB/273 du 7 septembre 1994 (par. 28) :
 - a) Exposé des problèmes, irrégularités ou carences notables et des recommandations pertinentes du Bureau (voir sect. II du rapport);
 - b) Recommandations qui n'ont pas été approuvées par le Secrétaire général (aucune);
 - c) Recommandations formulées dans de précédents rapports qui n'ont pas été complètement appliquées (voir annexe II);
 - d) Exposé motivé des modifications importantes apportées à des décisions de gestion prises lors d'une année précédente (aucune);
 - e) Recommandations qui n'ont pu faire l'objet d'un accord avec la direction ou pour lesquelles l'information ou l'aide demandées ont été refusées (voir par. 6 du rapport);
 - f) Montant des économies réalisées et des sommes recouvrées (voir par. 8).

Renseignements devant figurer dans le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne

2. Résolution de l'Assemblée générale 56/246 en date du 24 décembre 2001 :
 - a) Informations sur l'état d'application des recommandations des trois périodes précédentes ayant fait l'objet d'un rapport (voir par. 4 à 8);
 - b) Informations sur l'incidence de la réorganisation du Bureau sur ses travaux (voir A/57/451, par. 144 à 146);
 - c) Présentation dans des sections distinctes d'informations sur les recommandations qui ont été appliquées, celles qui sont en voie de l'être et celles auxquelles aucune suite n'est donnée, en expliquant les raisons de cet état de choses (par. 4 à 8, sect. II et annexe II).

Annexe II

Recommandations essentielles non encore complètement appliquées

Au paragraphe 28 d) de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/273 du 7 septembre 1994, le BSCI a été invité à mentionner dans son rapport annuel les recommandations importantes présentées antérieurement à l'Assemblée générale qui n'ont pas été entièrement suivies d'effet. Le tableau ci-après donne la liste de toutes les recommandations importantes émises avant le 1er juillet 2002 qui n'avaient pas encore été complètement appliquées au 30 juin 2003.

A. Recommandations émises entre le 1er juillet 1999 et le 30 juin 2000

<i>Client</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nombre de recommandations</i>			
		<i>Émises</i>	<i>Non encore appliquées</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Complètement appliquées</i>
Département de la gestion	Suite donnée à l'examen de la gestion du programme et des pratiques administratives du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	2	–	2	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	Examen de l'utilisation des services de personnel fourni à titre gracieux (type II) à la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie	1	–	1	–
	Audit du Groupe de coordination régionale pour les mers de l'Asie de l'Est	1	–	1	–
	Suivi de l'examen de la gestion du programme et des pratiques administratives effectué en 1996	11	–	2	9
Total		15	–	6	9

B. Recommandations émises entre le 1er juillet 2000 et le 30 juin 2001

<i>Client</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nombre de recommandations</i>			
		<i>Émises</i>	<i>Non encore appliquées</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Complètement appliquées</i>
Département des affaires économiques et sociales	Évaluation approfondie du programme relatif à la population	13	–	2	11
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	Rapport sur l'inspection des résultats du regroupement des services d'appui technique au Département	10	–	5	5
Département de la gestion	Traitement des bordereaux interservices au Siège au moyen du SIG	9	–	2	7
	Enquête préventive sur l'indemnité pour frais d'études	3	1	–	2
Département des opérations de maintien de la paix	Politiques et procédures de recrutement du personnel civil international appliquées par le Département	14	–	2	12
	Enquête sur des allégations de détournements de fonds, de corruption et de fraude	2	1	–	1
Commission économique pour l'Afrique	Audit du Centre de développement sous-régional de Kigali	4	–	2	2
	Audit du Groupe des états de paie	6	–	1	5
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Évaluation approfondie du programme relatif à la population	1	–	1	–
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Évaluation approfondie du programme relatif à la population	1	–	1	–
Tribunal pénal international pour le Rwanda et Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	Enquête sur des allégations de partage d'honoraires entre des conseils de la défense et des détenus indigents comparaissant devant les tribunaux	5	–	1	4
Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime	Rapport sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime	14	–	6	8
Programme des Nations Unies pour l'environnement	Audit de l'utilisation de personnel fourni à titre gracieux (type II) au Centre international d'écotechnologie et au Groupe de coordination régionale pour les mers de l'Asie de l'Est	5	–	2	3
	Audit du Centre international d'écotechnologie	1	–	1	–

<i>Client</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nombre de recommandations</i>			
		<i>Émises</i>	<i>Non encore appliquées</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Complètement appliquées</i>
ONU-Habitat	Examen des dépassements de crédit concernant les projets de Danida	4	–	1	3
	Audit des projets d'ONU-Habitat dans le nord-ouest de la Somalie	5	–	1	4
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Opérations dans le nord-ouest de la Somalie	2	–	1	1
	Opérations en Bulgarie	1	–	1	–
	États de paie	4	–	3	1
Office des Nations Unies à Nairobi	Audit du Service de la gestion des ressources humaines	4	–	1	3
	Audit du Groupe des opérations commerciales	6	–	6	–
	Enquête sur des demandes frauduleuses d'allocation-sécurité	1	–	1	–
	Enquête sur des présomptions de fraude portant sur le remboursement de frais médicaux ou dentaires	1	1	–	–
Total		116	3	41	72

C. Recommandations émises entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002

<i>Client</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nombre de recommandations</i>			
		<i>Émises</i>	<i>Non encore appliquées</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Complètement appliquées</i>
Département des affaires de désarmement	Inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Département	24	1	11	12
Département des affaires économiques et sociales	Évaluation approfondie du programme relatif à la population	5	–	1	4
	Institut pour la promotion de la femme	13	–	3	10
Département de la gestion	Gestion des liquidités déposées dans le compte séquestre Iraq	4	–	1	3
	Examen du SIG après mise en service	14	4	4	6
	Achat de matériel informatique et de télécommunication et des services d'entretien connexes	7	–	3	4
	Achat par le Bureau des services centraux d'appui de matériel informatique et de télécommunication et des services d'entretien connexes	10	1	5	4
Département des affaires politiques	Évaluation approfondie du programme d'assistance électorale	1	–	1	–

<i>Client</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nombre de recommandations</i>			
		<i>Émises</i>	<i>Non encore appliquées</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Complètement appliquées</i>
Département des opérations de maintien de la paix	Enquête sur des allégations de détournement de fonds	1	1	–	–
	Enquête sur des allégations de faute professionnelle	3	–	1	2
	Rapport de la mission d'évaluation dépêchée auprès de la MINUBH pour vérifier les accusations de traite portées contre le Groupe international de police	4	–	2	2
	Rapport d'enquête sur des allégations de faute professionnelle	3	3	–	–
Commission économique pour l'Afrique	Audit du Groupe des achats et de contrôle des stocks et du Groupe de la gestion des fournitures de la Section des services généraux	21	–	9	12
	Audit du Groupe des voyages, des expéditions et des transports	4	–	1	3
Commission économique pour l'Europe	Évaluation approfondie du programme relatif à la population	1	–	1	–
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Évaluation approfondie du programme relatif à la population	1	–	1	–
	Inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives	19	–	14	5
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Évaluation approfondie du programme relatif à la population	1	–	1	–
Tribunal pénal international pour le Rwanda	Audit des achats	17	–	7	10
Bureau des services de contrôle interne	Meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale	1	–	1	–
Bureau des affaires juridiques	Évaluation approfondie du programme relatif aux affaires juridiques	25	–	9	16
Bureau des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	Audit du bureau du Pérou	10	–	2	8
	Audit de gestion de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime	6	–	1	5
	Enquête relative au projet « Course autour du monde »	6	–	1	5
Programme des Nations Unies pour l'environnement	Audit des dépenses d'appui au programme	3	–	2	1
	Audit de la Division des conventions relatives à l'environnement	6	–	4	2

<i>Client</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nombre de recommandations</i>			
		<i>Émises</i>	<i>Non encore appliquées</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Complètement appliquées</i>
ONU-Habitat	Programme de reconstruction de logements dans le nord de l'Iraq	8	1	2	5
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Opérations en Ouganda	3	–	1	2
	Opérations en Géorgie	3	–	2	1
	Opérations en Fédération de Russie	8	1	–	7
	Opérations en Égypte	2	–	1	1
	Deutsche Akademische Flüchtling Initiative	6	–	1	5
	Gestion des actifs	8	–	1	7
	Opérations au Soudan	2	–	1	1
	Examen des partenaires opérationnels internationaux	5	1	1	3
	Enquête sur des allégations de transferts illégaux de réfugiés à la délégation du HCR à Nairobi	12	–	7	5
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	Administration des achats	4	–	3	1
	Cotisations	3	–	2	1
	Droits à prestation des conjoints survivants et conjoints survivants divorcés	2	–	1	1
	Bureau de Genève	16	1	1	14
	Service de la gestion des placements – services contractuels	6	–	2	4
Office des Nations Unies à Genève	Gestion des locaux à usage de bureaux	13	–	8	5
Office des Nations Unies à Nairobi	Audit du Service des marchés et des achats	20	–	8	12
	Audit du Groupe des voyages, des expéditions et des transports	9	–	7	2
	Audit du Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives	8	–	8	–
	Audit des demandes de prestations soumises à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	2	–	2	–
	Inspection des pratiques en matière d'administration et de gestion	4	–	1	3
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	Enquête sur des allégations de faute professionnelle	1	–	1	–
Total		355	14	152	189

Annexe III

Rapports du Bureau des services de contrôle interne (1er juillet 2002-30 juin 2003)

A. Rapports à l'Assemblée générale

- Politiques et procédures de recrutement du personnel du Département des opérations de maintien de la paix (A/57/224);
- Enquête sur l'exploitation sexuelle de réfugiés du fait d'agents des services d'aide humanitaire en Afrique de l'Ouest (A/57/465);
- Application de toutes les dispositions de la résolution 55/231 de l'Assemblée générale relatives à la budgétisation axée sur les résultats (A/57/474);
- Étude de la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (A/57/488);
- Suivi de l'application des recommandations du Bureau concernant les activités de liquidation des missions à l'Organisation des Nations Unies (A/57/622);
- Achat de biens et de services au moyen de lettres d'attribution (A/57/718);
- Examen de la structure et du fonctionnement des centres d'information des Nations Unies (A/57/747);
- Application de toutes les dispositions de la résolution 55/258 de l'Assemblée générale concernant la gestion des ressources humaines (A/57/726);
- Audit du Service de la gestion des placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/58/81).

B. Rapports au Comité du Programme et de la coordination

- Thèmes d'évaluation proposés (E/AC.51/2003/2);
- Évaluation approfondie du programme concernant le droit de la mer et les affaires maritimes (E/AC.51/2003/3);
- Examen triennal de l'application des recommandations faites par le Comité du Programme et de la coordination à sa quarantième session sur l'évaluation approfondie des tendances, questions et politiques concernant le développement mondial, et des approches mondiales des questions et politiques sociales et microéconomiques ainsi que des sous-programmes correspondant dans les commissions régionales (E/AC.51/2003/4);
- Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du Programme et de la coordination à sa quarantième session sur la base de l'évaluation approfondie du programme relatif à la promotion de la femme (E/AC.51/2003/5 et Corr. 1);

C. Rapports à l'Administration sur les activités de contrôle

Audits

- Bureau chargé du Programme Iraq (6) : Gestion du marché de services d'inspection; pratiques budgétaires relatives à l'utilisation du compte 2,2 % ouvert en application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité; gestion du marché passé pour la prestation de services d'inspecteurs indépendants en Iraq; procédures de modification des marchés passés au titre du programme « pétrole contre nourriture », conformément à la résolution 1472 (2003) du Conseil; procédures de modification des marchés conformément à la résolution 1472 (2003) du Conseil; programme d'ONU-Habitat pour la reconstruction de logements dans le nord de l'Iraq;
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires (2) : Contrôle des biens à Genève; bureau indonésien;
- Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (3) : Présentation par les organisations affiliées des documents exigés à la cessation de service et autres renseignements; arrangements contractuels entre la Caisse et le cabinet d'actuaire-conseils; pratiques budgétaires;
- Commission d'indemnisation des Nations Unies (3) : Évaluation des risques; traitement des demandes d'indemnisation de la catégorie F1; vingt-deuxième tranche de la catégorie E3;
- Commission économique pour l'Afrique (1) : Administration du personnel;
- Commission économique pour l'Europe (1) : Audit intégré;
- Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (2) : Section de l'impression et de la correspondance diplomatique (Nairobi); établissement des demandes de fourniture de biens ou de services;
- Département de la gestion (8) : Comité des marchés du Siège; laissez-passer des Nations Unies au Siège, à Genève et à Vienne; comptabilisation et traitement des opérations relatives aux placements de l'Organisation; marchés de fournitures de bureaux; marchés pour l'exploitation et l'entretien du matériel électrique; sécurité et sûreté au Siège de l'ONU;

- Département des affaires économiques et sociales (4) : Sous-programme 8; administration publique; finances et gouvernance; projet SAF/99/001 : renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance locale;
- Département des affaires politiques (2) : Missions au Guatemala et en Papouasie-Nouvelle-Guinée;
- Département des opérations de maintien de la paix (11) : MANUTO; MINUK; MINUSIL; contrat-cadre pour le recrutement du personnel technique nécessaire aux missions de maintien de la paix; MANUA; MONUC; MINUEE; MINUBH;
- Fonds des nations Unies pour les partenariats internationaux (1) : Gestion des programmes et projets;
- Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (1) : Activités dans l'ex-Yougoslavie;
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (31) : Volontaires des Nations Unies; achats; allocations-logement; communication à la Caisse des pensions des documents exigés à la cessation de service; indemnités pour frais d'études; consultants; opérations dans les pays suivants : Afghanistan, Algérie, Angola, Bélarus, Botswana, Burundi, Canada, Chine, Costa Rica, Djibouti, Érythrée, ex-République yougoslave de Macédoine, ex-Yougoslavie, Guinée, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Jordanie, Kosovo, Pologne, République arabe syrienne, Rwanda, Sierra Leone, Venezuela (plus Équateur et Panama) et Yougoslavie;
- Office des Nations Unies à Genève (2) : Respect des délais de communication à la Caisse des pensions des documents exigés à la cessation de service; gestion des locaux à usage de bureau;
- Office des Nations Unies à Nairobi (4) : Section de l'administration du personnel, du Service de la gestion des ressources humaines; gestion des technologies de l'information; Division des services de conférence à Nairobi; gestion des installations;
- Office des Nations Unies à Vienne (2) : Communication à la Caisse des pensions des documents exigés à la cessation de service; examen du SIG après mise en service;
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2) : Bureau régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest; bureau de pays de la République islamique d'Iran;
- ONU-Habitat (2) : Publications; Direction du logement et des biens immeubles;

- Programme des Nations Unies pour l'environnement (2) : Établissement et administration du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature; publications;
- Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (2) : Gestion des ressources humaines et des activités opérationnelles;
- Tribunal pénal international pour le Rwanda (1) : Gestion financière et caisse spéciale de la Division des enquêtes;
- Université des Nations Unies (1) : Audit intégré;

Investigations

- Département des opérations de maintien de la paix;
- Département des affaires politiques;
- Centre du commerce international;
- Tribunal pénal international pour le Rwanda;
- Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie;
- Office des Nations Unies à Genève;
- Office des Nations Unies à Nairobi;
- Fonds des Nations Unies pour la population;
- Divers rapports sur les sujets suivants : faute professionnelle; irrégularités dans les achats; fraudes aux prestations; utilisation illicite des biens et ressources de l'ONU; irrégularités de gestion; fautes commises par le personnel de fournisseurs; partage d'honoraires entre des conseils de la défense et des détenus indigents; abus de pouvoir.

Conseils de gestion

- Réforme du Département des affaires générales et de la gestion des conférences;
- Réforme du Département de l'information;
- Appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux conventions;
- Bureau des services centraux d'appui.

Annexe IV

Évaluation et atténuation des risques

1. Sous la direction du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, les responsables du Bureau des services de contrôle interne ont procédé au cours du quatrième trimestre de 2002 à une analyse des risques stratégiques que comportent les activités de l'ONU placées sous leur contrôle. Faisant appel au savoir et à l'expérience combinés du personnel de contrôle, ils ont examiné les problèmes rencontrés dans le passé, les difficultés actuelles et les grandes tendances susceptibles de menacer les activités, les biens ou la réputation de l'Organisation.

2. *Le risque* se définit comme l'incertitude qui entoure les événements et les résultats futurs. Il traduit la probabilité que se produise un événement pouvant influencer sur la réalisation des objectifs et buts de l'Organisation et son impact. *La gestion des risques* est une démarche systématique qui vise à déterminer la meilleure manière de procéder compte tenu des incertitudes, et qui consiste à recenser, évaluer et comprendre les risques, à prendre les décisions nécessaires et à diffuser les informations requises.

A. Évaluation des risques pour 2003

3. Le BSCI a mis au point un système de gestion des risques, lequel prend la forme d'une liste des domaines d'activité placés sous son contrôle qui posent des problèmes ou des risques importants, en particulier s'ils sont actuellement négligés ou mal maîtrisés compte tenu des systèmes de contrôle existants. Le Bureau examine la liste tous les trimestres pour s'assurer que l'analyse des risques est à jour et que des mesures sont prises pour atténuer ceux-ci. Les risques sont définis par la probabilité d'occurrence d'un événement et son impact potentiel; ils ne sont pas nécessairement le signe de carences dans la gestion ou dans la structure des programmes et organes concernés. Leur liste comprend les éléments suivants :

- Sécurité et sûreté : sécurité du personnel et des installations de l'ONU (ce qui recouvre notamment le contrôle de l'accès aux locaux et des mouvements de véhicules). Les menaces peuvent prendre la forme de vol ou d'actes de terrorisme, ce qui suppose de mettre en place des systèmes et politiques de sécurité, de disposer de personnel bien formé et d'élaborer des plans et protocoles d'évacuation bien conçus pour assurer la protection des civils et des soldats de la paix;
- Achats : séparation des attributions et responsabilités dans le domaine des achats, liens entre gestion des stocks et achats, et exposition à des risques associés à des achats;
- Maintien de la paix : appui des opérations de maintien de la paix; incidences pour un emploi efficace et économique des ressources;
- Informatique : politiques et stratégies des organisations et exposition aux risques externes.
- Administration générale : tenue à jour des textes réglementaires et réduction des redondances administratives

- Caisse des pensions : responsabilité de la gestion des placements, structures de gouvernance et services de conseils en placement.
- Gestion des ressources humaines : mise en oeuvre de la réforme de la gestion des ressources humaines au Siège et dans les commissions régionales; exploitation du nouveau système de recrutement et d'affectation, de Galaxy, du ePAS et du SIG.
- Fraude aux prestations : régimes de prestations telles que le remboursement des frais de voyage et des dépenses connexes, les indemnités pour personnes à charge, les congés de maladie et l'indemnité pour frais d'études.
- Tribunaux internationaux : système d'aide judiciaire, pratiques des conseils de la défense et autres procédures et formules de prise en charge de dépenses mises en place dans ces institutions relativement nouvelles.

B. Projets d'atténuation des risques

4. Les missions de contrôle actuellement menées pour atténuer les risques comportent des initiatives portant sur diverses fonctions touchant aux achats, au maintien de la paix et à la sécurité et à la sûreté.

1. Achat de services de transport aérien

5. Les services de transport aérien sont un domaine dont on considère qu'il présente des risques très élevés du point de vue de la passation des marchés et de la sécurité aérienne. Le BSCI a donc lancé un projet visant expressément à réduire la probabilité que ne se matérialisent les risques relatifs à la sécurité. L'une des éventualités est que celle-ci n'ait pas été au centre des préoccupations lorsqu'on a passé des marchés pour mettre des appareils à la disposition des missions de maintien de la paix. Il se peut aussi que l'application des politiques de l'Organisation en matière de sécurité aérienne n'ait pas été convenablement ou suffisamment surveillée, soit au Siège, soit sur le terrain. L'Assemblée générale, qui estime comme le BSCI que la sécurité du transport aérien doit être une préoccupation majeure pour l'ONU, a prié le Bureau de lui présenter un rapport sur le respect des normes de sécurité dans la prestation de ce type de services aux missions de maintien de la paix, en particulier dans le domaine du transport de fret (résolution 57/279, par. 10).

2. Bilan de la restructuration effectuée dans le domaine du maintien de la paix

6. Le BSCI procède actuellement à une évaluation de la restructuration récente du Département des opérations de maintien de la paix du point de vue de ses résultats en matière d'appui aux opérations; il présentera à l'Assemblée générale un rapport à ce sujet à la reprise de la cinquante-huitième session. Cette évaluation porte sur toutes les activités du Département, dont l'éventail va de la planification stratégique et opérationnelle et de la mise en place des moyens requis dans les différents domaines fonctionnels aux différents secteurs de la gestion – logistique, administration, finances et personnel. Compte tenu de l'ampleur de la tâche et de son caractère multidisciplinaire, toutes les divisions du BSCI ont été mobilisées pour travailler ensemble à atténuer, voire éliminer, grâce à des recommandations concrètes et précises, les risques que ne soient gaspillées ou mal utilisées les

ressources additionnelles allouées au Département dans le cadre de sa restructuration. Le fait que nombre des mesures de réforme soient encore en cours de mise en place ouvre la possibilité de rectifier le tir en fonction des conclusions de l'évaluation, dont l'utilité sera ainsi maximale comme le souhaite le BSCI (résolution 56/241, par. 18).

3. Audits des problèmes de sécurité et de sûreté dans les bureaux extérieurs de l'Organisation

7. Dans le cadre de la démarche adoptée par le BSCI en matière de gestion des risques relatifs à la sécurité et à la sûreté, la Division de l'audit interne a adopté une politique exigeant que tout audit des activités d'un bureau extérieur comporte un volet consacré à la sécurité et à la sûreté. Le programme de travail type mis au point à cet effet est désormais systématiquement utilisé lors de l'audit des bureaux extérieurs de l'ONU. Il consiste notamment à examiner le rôle du bureau concerné dans la coordination des mesures de sécurité des organismes des Nations Unies à l'échelon du pays où il se trouve et la planification des évacuations; à vérifier si la sécurité des locaux a été convenablement évaluée; à s'assurer que le personnel est dûment informé des procédures d'urgence et d'évacuation et que des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont régulièrement organisés; enfin, à évaluer le contrôle exercé sur l'émission de cartes d'identité ONU et de laissez-passer des Nations Unies. Le BSCI a également procédé à un audit complémentaire de recommandations antérieures relatives à la sécurité et à la sûreté au Siège et demandé que tout problème relevé dans ce secteur à l'occasion d'audits d'activités du Siège soit porté le plus rapidement possible à l'attention du client et mentionné dans le rapport d'audit final.

Répartition géographique des postes du Bureau des services de contrôle interne au 1er septembre 2003

